

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

cnrs

édipasser les frontières

www.cnrs.fr

N°8

A OÛT 2017

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Août 2017
ISSN 1148-4853

Table des matières

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.21 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

- Décision fixant le barème du socle indemnitaire de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - 22/08/2017 - - DEC171892DRH
- Décision fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - 22/08/2017 - - DEC171893DRH
- Décision fixant les fourchettes de la composante encadrement, pilotage, coordination et conception de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - 22/08/2017 - - DEC171894DRH
- Décision définissant la liste des unités dans lesquels les agents IT qui y sont affectés peuvent prétendre à une indemnité de sujétion lié au degré d'exposition de leur poste au regard de leur environnement - 22/08/2017 - - DEC172491DRH
- Décision fixant l'indemnisation des personnes compétentes en radioprotection au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - 22/08/2017 - - DEC171896DRH
- Décision fixant les plafonds de la composante degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - 22/08/2017 - - DEC171897DRH
- Note de gestion relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux ingénieurs et techniciens du CNRS - 22/08/2017 - - CIR171898DRH
- Décision fixant l'indemnisation des assistants de prévention au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - 22/05/2017 - - DEC171895DRH

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.09. 2017

- Décision portant nomination de Monsieur Laurent PASSELERGUE aux fonctions de responsable du Service Financier et Comptable de la délégation Paris-Villejuif - 01/09/2017 - - DEC172528DR01
- Décision portant nomination de Madame Catherine SIX aux fonctions d'ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Paris-Villejuif - 01/09/2017 - - DEC172492DR01

07.01.02. DR2

07.01.02.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Delamotte directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7600 à LPTMC intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée - 08/08/2017 - - DEC172310INP
- Décision portant nomination de Mme Chantal Prévost, directrice adjointe de l'unité propre de recherche UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT) - 25/07/2017 - - DEC172218INC
- Décision portant nomination de M Mathieu Lewin aux fonctions de chargé de mission - 19/07/2017 - - DEC171950INSMI
- Décision portant nomination de M Jean Marc Tallon, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - 08/08/2017 - - DEC171846INSHS
- Nomination de Monsieur Joachim Claudet en tant que chargé de mission - 21/07/2017 - - DEC171791INEE

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. David POINTCHEVAL, directeur par intérim, et nomination de M. Pierre SENELLART, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS)

- 07/08/2017 - - DEC172319INS2I

07.01.04. DR4

07.01.04.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Amina Taleb aux fonctions de chargée de mission au titre de l'année 2017 - 07/08/2017 - - DEC171488INP

- Décision portant nomination de M. Gaël MONVOISIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud - 14/06/2017 - - DEC171858DR04

- Décision portant nomination de M. Serge MISKA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud - 14/06/2017 - - DEC171857DR04

- Décision portant nomination de Mme Cécile RAYNAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay - 14/06/2017 - - DEC171859DR04

- Décision portant nomination de M. Benoît CHOTEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8609 intitulée Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière - 10/05/2017 - - DEC171521DR04

- Décision portant nomination de M. Mickaël POIDEVIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule - 31/01/2017 - - DEC170351DR04

- Décision portant nomination de M. Cyril BACHELET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8609 intitulée Centre de Sciences Nucléaires et de Sciences de la Matière - 11/05/2017 - - DEC171540DR04

- Décision portant nomination de M. P. A. ALBOUY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8502 intitulée Laboratoire de Physique des Solides - 11/05/2017 - - DEC171537DR04

- Décision portant nomination de Mme Claire BOUKARI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8148 intitulée GEOPS - 10/05/2017 - - DEC171524DR04

- Décision portant nomination de Mme Marie BOUDSOCQ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9213 intitulée Institut des Sciences de Paris Saclay - 11/05/2017 - - DEC171541DR04

07.01.07. DR7

07.01.07.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Saïd TBATOU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5822 intitulée "Institut de Physique nucléaire de Lyon" - 19/07/2017 - - DEC172295DR07

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Patrick BAILLOT, directeur par intérim, et nomination de M. Frédéric VIVIEN, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP) - 07/08/2017 - - DEC172318INS2I

- Décision portant nomination de M. Raphaël TOURNOY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3668 intitulée "Centre pour la Communication Scientifique Directe" - 21/06/2017 - - DEC171812DR07

- Décision portant nomination de M. Peter CALABRIA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5822 intitulée "Institut de Physique Nucléaire de Lyon" - 10/07/2017 - - DEC171475DR07

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Rebeca Gomez-Betancourt et nomination de Mme Dorota Dokowska et M. Ludovic Frobert en qualité de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5206 intitulée TRIANGLE : Action, Discours, Pensée Politique et Économique. - 08/08/2017 - - DEC171461INSHS

- Décision portant nomination de M. Pascal BEYRIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand - 06/06/2017 - - DEC171119DR07

07.01.09. DR10

07.01.09.09. 2017

- Décision portant nomination de Monsieur Richard Wagner aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP) - 09/06/2017 - - DEC171682DR10

- Décision portant nomination de Madame Mathilde Arrive aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP) - 09/06/2017 - - DEC171683DR10

- Décision portant nomination de M. Nicolas BAUMBERGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes - IBMP - 13/07/2017 - - DEC171689DR10

- Décision portant nomination de Mme Gabrielle Mengus aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) - 20/07/2017 - - DEC171691DR10

- Décision portant nomination de Mme Stéphanie BAUDREY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC FRC 1589) au sein de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN - 20/07/2017 - - DEC171693DR10

07.01.10. DR11

07.01.10.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Erwann VINCE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5001 intitulée IGE - 24/02/2017 - - DEC170871DR11

- Décision portant nomination de M. Grégory TESTE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5001 intitulée IGE - 24/02/2017 - - DEC170872DR11

- Décision portant nomination de M. Nicolas CAILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5001 intitulée IGE - 24/02/2017 - - DEC170873DR11

- Décision portant nomination de M MOEYAERT JEREMY aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR5129 intitulée laboratoire des technologies de la microélectronique (LTM) - 30/08/2017 - - DEC171358DR11

07.01.11. DR12

07.01.11.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Céline REYNIER aux fonctions d'adjointe au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse - 27/07/2017 - - DEC172349DR12

- Décision portant nomination de Mme Mélanie HOCINE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) - 11/07/2017 - - DEC171768DR12

- Décision portant nomination de Mme Amélie LECCHI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM) - 17/07/2017 - - DEC171769DR12

- Décision portant nomination de Mme Odile VALETTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne (LCB) - 20/07/2017 - -

DEC171771DR12

07.01.13. DR14

07.01.13.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions de M. Marc-Olivier KILLIJIAN chargé de mission - 18/07/2017 - - DEC170825INS2I

07.01.14. DR15

07.01.14.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Urtzi Etxeberria aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques-IKER - 08/08/2017 - - DEC172217INSHS

- Décision portant nomination de Mme Chantal TRIBOLO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) - 02/06/2017 - - DEC171403DR15

07.01.15. DR16

07.01.15.08. 2016

- décision modification de la décision n°161392INSHS portant cessation de fonctions de M. Adrien Delmas et nomination de M. Thomas Vernet en tant que directeur adjoint par intérim de l'USR336 - 28/07/2016 - - DEC162088INSHS

07.01.15.09. 2017

- nomination de François Bon aux fonctions de directeur par intérim du CEFAS en remplacement de Michel Mouton à partir du 1er septembre 2017 - 18/07/2017 - - DEC171990INSHS

- Nomination de M. Abbes Zouache aux fonctions du directeur par intérim du CEFAS en remplacement de M. Michel Mouton à partir du 1er septembre 2017 - 17/07/2017 - - DEC171982INSHS

- Nomination de Mme Elodie Apard aux fonctions de directrice adjointe de l'USR3336 antenne Nairobi à compter du 1er août 2017 - 08/08/2017 - - DEC172154INSHS

07.01.16. DR17

07.01.16.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Christophe Berthon aux fonctions de chargé de mission - 19/07/2017 - - DEC172191INSMI

07.01.17. DR18

07.01.17.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions de M. Gérard DHERBOMEZ, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes - 13/03/2017 - - DEC170934DR18

- Décision portant nomination de M. Laurent BRUTIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8187 intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences - 24/03/2017 - - DEC171018DR18

- Décision portant cessation de fonctions de M. Mark ASCH chargé de mission - 07/08/2017 - - DEC172321INSMI

- Décision portant cessation de fonctions de M. Hugues Leroux et de nomination par intérim de M. Patrice Woisel aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche (UMR8207) intitulée "Unité Matériaux et Transformations (UMET) - 05/09/2017 - - DEC172527INC

07.01.18. DR19

07.01.18.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Guillaume Clet, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6506 intitulée Laboratoire catalyse et spectrochimie (LCS) - 25/07/2017 - - DEC172216INC

07.01.19. DR20

07.01.19.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Isabelle Thery directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR7264 intitulée « Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (CEPAM) » - 06/09/2017 - - DEC172330INEE

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.09. 2017

- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Catherine Delpech aux fonctions de responsable du pôle Conseil d'administration ressources élections (CARE) de la direction des affaires juridiques. - 21/07/2017 - - DEC172226DAJ

- Décision portant nomination de Mme Laurence El Khouri aux fonctions de directrice de l'information scientifique et technique (DIST) par intérim - 10/08/2017 - - DEC172385DAJ

07.01.22. Instituts

07.01.22.09. 2017

- Décision portant fin de fonction et nomination de Madame Martine Regert aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) - 31/08/2017 - - DEC171563DAJ

- Décision portant nomination de M. Jean-Stéphane Dhersin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 31/08/2017 - - DEC172509DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Roger KARESS, directeur par intérim de l'UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC172531DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Stavros KATSANEVAS, directeur de l'unité UMR7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170358DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal CROZET, directeur de l'unité UMR7219 intitulée Sciences - Philosophie - Histoire (SPHERE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170367DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Paul VIDAL, directeur de l'unité UMR8257 intitulée Cognition and Action Group, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170414DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvio De FRANCESCHI, directeur de l'unité UMR8584 intitulée "Laboratoire d'études sur les monothéismes", par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170421DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Walid BEN AMEUR, Directeur de l'unité UMR5157 Services répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux (SAMOVAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171179DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marcel SALANOUBAT, Directeur de l'unité UMR8030 Génomique métabolique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171182DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud GLOTER, directeur de l'unité UMR8071 Laboratoire de Mathématique et Modélisation d'Evry (LaMME), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171183DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul GAUDILLIERE, Directeur de l'unité UMR8211 Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société (CERMES3),

par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171193DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabien Miomandre, directeur de l'UMR8531
intitulée « Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires » (PPSM), par la
déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - -
DEC171464DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568
intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), par
la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - -
DEC171470DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Matthias BEEKMAN, directeur de l'UMS3563
intitulée « Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie » (EFLUVE), par la déléguée régionale par
intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171729DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc LECOUCVEY, directeur du GDR2008
intitulé « Phosphore », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 01/02/2017 - - DEC171886DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.09. 2017

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne
responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8220 intitulée LAMS ç Laboratoire de çArchéologie
Moléculaire et Structurale - 30/08/2017 - - DEC172508DR02

07.02.05. DR5

07.02.05.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Papineau et M. Loic Le Gernigou pour les
actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR636
intitulée Institut Pierre Simon Laplace - 10/07/2017 - - DEC172236DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Hervé Le Treut, directeur de l'unité FR636 intitulée
Institut Pierre Simon Laplace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -
10/07/2017 - - DEC172235DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Jean Vigreux, directeur de l'unité USR3516 intitulée
Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon), par la déléguée régionale en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 01/08/2017 - - DEC172286DR06
- Décision portant délégation de signature à Mme Nélia Roulot pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des
Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon) - 01/08/2017 - - DEC172287DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur de l'unité
UMR6587 intitulée Centre d' Études et de Recherches sur le Développement International, par le
délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2017 - - DEC172366DR07
- Décision portant modification de la décision n° DEC160803DR07 du 1er Avril 2016, portant
délégation de signature à M. Christophe Geourjon, directeur de l'unité UMS3760 intitulée Institut de
Biologie et Chimie des Protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -
28/08/2017 - - DEC172367DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.09. 2017

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Isabelle Prud Homme, responsable du
service du personnel et des ressources humaines à la Délégation régionale Centre-Limousin-Poitou-

07.02.10. DR11

07.02.10.09. 2017

- Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes - 01/06/2017 - - DEC171734DR11

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/06/2017 - - DEC171735DR11

07.02.12. DR13

07.02.12.09. 2017

- UMR9004 - Délégation de signature PRM de M. Jean-Michel MESNARD - 22/06/2017 - - DEC171989DR13

- UMR8222 - Délégation de signature PRM de Mme Nadine LE BRIS - 22/06/2017 - - DEC171998DR13

- UMS3358 - Délégation de signature PRM du M. Alain DOLLET - 27/06/2017 - - DEC172122DR13

- Délégation de signature aux responsables de service du DR - 28/08/2017 - - DEC172514DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.09. 2017

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées - 22/08/2017 - - DEC172320DAJ

07.02.15. DR16

07.02.15.09. 2017

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Fersing, responsable du service technique et logistique et à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines de la délégation régionale Paris Michel-Ange (DR16) - 04/08/2017 - - DEC172512DR16

- Délégation de signature consentie à Monsieur Alain DEDENIS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2017 - - DEC172542DR16

07.02.16. DR17

07.02.16.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Arduin, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/08/2017 - - DEC172232DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Sabrina Bendjaballah, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/08/2017 - - DEC172388DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Besnard, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'information, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/08/2017 - - DEC172389DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/08/2017 - - DEC172391DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/08/2017 - - DEC172392DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Ronan Calvez, directeur de l'unité UMS3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/08/2017 - - DEC172393DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Carron, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/08/2017 - - DEC172394DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie Cartier, directrice de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/08/2017 - - DEC172395DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Patrice Cartraud, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/08/2017 - - DEC172396DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Cathy Castelain, directrice de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/08/2017 - - DEC172397DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Francisco Chinesta, directeur de l'unité GDR3587 intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/08/2017 - - DEC172398DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Yvane Daire, directrice de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/08/2017 - - DEC172404DR17

- Décision portant délégation de signature à Olivier Dauteuil, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/08/2017 - - DEC172405DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Marion Del Sol, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/08/2017 - - DEC172406DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité FRE2004 intitulée Centre de recherches historiques de l'Ouest, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/08/2017 - - DEC172407DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Rafael Encinas de Munagorri, directeur de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/08/2017 - - DEC172408DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Ferrant, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/08/2017 - - DEC172409DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fontaine, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 07/08/2017 - - DEC172410DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 07/08/2017 - - DEC172411DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 07/08/2017 - - DEC172412DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 07/08/2017 - - DEC172413DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Gourmelon, directrice de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 07/08/2017 - - DEC172414DR17

- Décision portant délégation de signature M. Marc Grégoire, directeur de l'unité ERL6001 intitulée Centre de cancérologie et d'immunologie Nantes-Angers, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 07/08/2017 - - DEC172416DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Thierry Guillaudeux, directeur de l'unité UMS3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172417DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry, directrice de l'unité UMS2001 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation ANalyse de la MATière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172418DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538, intitulée Laboratoire géosciences océan, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172420DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Héligon, directeur de l'unité UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénopes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172421DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172422DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des pays de la Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172423DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité GDR3274 intitulée Dynamique quantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172424DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Jebbar, directeur de l'unité UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172426DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Arnauld Leclerc, directeur de l'unité USR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172430DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Lemarchand, directrice de l'unité UMS3556 intitulée Santé François Bonamy, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172431DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Alban Lemasson, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172432DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Pierrick Lotton, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172433DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Mangolte, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172434DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats, directeur de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172435DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Antoine Mocquet, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172436DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Franck Moraux, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172437DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172438DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Ollitrault, directrice de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172439DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Marc Sallé, directeur de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172443DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172444DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Benoît Saussol, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172445DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Franck Schoefs, directeur de l'unité FR3473 intitulée Institut universitaire mer et littoral, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172446DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Luis Tito de Morais, directeur de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172449DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie Tréguier, directrice de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172450DR17

07.02.17. DR18

07.02.17.09. 2017

- Délégation de signature à Laurent HELIOT, GDR2004, Imagerie et Microscopie en Biologie (ImaBio) - 03/07/2017 - - DEC172515DR18

07.02.18. DR19

07.02.18.09. 2017

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie - 28/08/2017 - - DEC172493DAJ

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.09. 2017

- Décision modifiant la décision DEC152294DAJ du 21 octobre 2015 modifiée portant délégation de signature (direction des affaires juridiques) - 21/07/2017 - - DEC172227DAJ

07.02.21. Instituts

07.02.21.09. 2017

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie (INC) - 22/08/2017 - - DEC172268DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.15. DR16

07.03.15.09. 2017

- Décision de renouvellement UMI3199 CIRHUS pour 8 mois - 12/01/2017 - - DEC162801INSHS

07.04. Décisions tarifaires

07.04.04. DR4

07.04.04.09. 2017

- Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Biologie Intégrative de la Cellule, I2BC-UMR9198 concernant la Plateforme de Mesures Interactions Macromoléculaires (PIM) - 28/07/2017 - - DEC172360DR04

07.04.09. DR10

07.04.09.09. 2017

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert-Curien (IPHC) - 28/06/2017 - - DEC171980DR10

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique Chimie de Strasbourg (IPCMS) - 27/06/2017 - - DEC172190DR10

07.04.12. DR13

07.04.12.09. 2017

- UMS3426 BioCampus Montpellier - Plateforme MONTPELLIER DNA COMBING (MDC) - 23/05/2017 - - DEC171721DR13

- FR3724 OBB - Plateforme de Cytométrie-Imagerie (BIOPIC) - 04/09/2017 - - DEC172543DR13

- UMS3725 CEMIPAI - Plateforme Microscopie Electronique - 05/07/2017 - - DEC172192DR13

07.04.19. DR20

07.04.19.09. 2017

- Tarification des analyses issues de la plateforme SAPIGH - Laboratoire OOV UMS829 - 11/07/2017

- - DEC172242DR20

07.06. Autres décisions

07.06.02. DR2

07.06.02.09. 2017

- Décision portant modification de la décision collective n°DEC133018DGDS concernant les tutelles de l'UMR n°UMR7170 - Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique (IRISSO). - 10/08/2017 - - DEC171494INSHS

07.06.06. DR6

07.06.06.09. 2017

- Décision portant ajout de la section 19 en qualité de section secondaire de l'UMR6282-Biogéosciences - 28/08/2017 - - DEC172259INEE

07.06.14. DR15

07.06.14.09. 2017

- Décision portant sur la modification de la composition du conseil de service au sein de la délégation régionale Aquitaine - 22/08/2017 - - DEC172502DR15

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.09. 2017

- Décision modificative arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation - 04/09/2017 - - DEC172548DRH

- Décision portant modification de la décision DEC100168DAJ modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques - 21/07/2017 - - DEC172225DAJ



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

LE PRESIDENT

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le barème du socle indemnitaire de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est fixé ainsi qu'il suit :

Corps	DLRG	IR			IE			AI	T			ATR		
Grade		IRHC	IR1	IR2	IEHC (grade détenu au 31 août 2017)	IEHC (grade détenu à partir du 1 ^{er} septembre 2017)	IECN	AI	TCE	TCS	TCN	ATRP1	ATRP2	ATR
Montant brut	381 €	381 €	350 €	265 €	226 €	196 €	186 €	151 €	149 €	139 €	133 €	119 €	117 €	115 €

Article 2 : Cette décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Pour le Président

Le Directeur général délégué aux ressources



Christophe COUDROY



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

LE PRESIDENT

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise est fixé comme suit :

Corps	IR			IE			AI		T			ATR	
	G1	G2	G3	G1	G2	G3	G1	G2	G1	G2	G3	G1	G2
Montant brut	265,14€	243,04€	185,04€	157,43€	133,95€	129,81€	110,47€	106,33€	103,57€	93,90€	92,52€	81,48€	78,71€

Article 2 : Par dérogation à l'article 1^{er}, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est fixé comme suit :

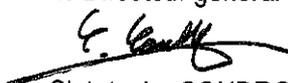
Corps	IR			IE			AI		T			ATR	
	G1	G2	G3	G1	G2	G3	G1	G2	G1	G2	G3	G1	G2
Montant brut	411,42€	377,13€	287,13€	244,28€	207,85€	201,42€	171,42€	165,00€	160,71€	145,71€	143,57€	126,43€	122,14€

Article 3 : La présente décision en sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Pour le Président

Le Directeur général délégué aux ressources


Christophe COUDROY



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

LE PRESIDENT

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La part de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pouvant être attribuée au titre de l'encadrement, du pilotage, de la coordination et de la conception est comprise dans les montants mensuels bruts suivants :

- Catégorie 1 : 900 € à 1 400 € ;
- Catégorie 2 : 350 € à 800 € ;
- Catégorie 3 : 150 € à 340 €.

Article 2 : Par dérogation à l'article 1^{er}, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, la part de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pouvant être attribuée au titre de l'encadrement, du pilotage, de la coordination et de la conception est comprise dans les montants mensuels bruts suivants :

- Catégorie 1 : 1 200 € à 1 868 € ;
- Catégorie 2 : 467 € à 1 068 € ;
- Catégorie 3 : 200 € à 455 €.

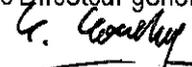
Article 3 : Pour l'emploi d'administrateur de laboratoire, le montant annuel de la part de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pouvant être attribuée au titre de l'encadrement, du pilotage, de la coordination et de la conception est compris entre 600 € et 2 800 € brut.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Pour le Président

Le Directeur général délégué aux ressources


Christophe COUDROY



Le Président
www.cnrs.fr

Campus Gérard MEGIE
3, Rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Décision définissant la liste des unités dans lesquels les agents IT qui y sont affectés peuvent prétendre à une indemnité de sujétion lié au degré d'exposition de leur poste au regard de leur environnement professionnel.

LE PRESIDENT

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La liste des structures dans lesquelles les fonctionnaires, qui y sont affectés, peuvent prétendre à une part complémentaire d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) au titre du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel, est la suivante :

Codes unités

Noms unités

INS1619	Institut national des sciences de l'univers du CNRS
MOY1692	Direction déléguée à la formation pour les entreprises
MOY1620	Direction générale déléguée aux Ressources
MOY200	Délégation Paris B
MOY1662	Coordination nationale de prévention et de sécurité
MOY1600	Délégation Paris Michel-Ange
MOY1678	Direction des systèmes d'information
MOY1400	Délégation Midi-Pyrénées
MOY1646	Direction des comptes et de l'information financière
MOY1601	Présidence du CNRS
MOY1500	Délégation Aquitaine
MOY1632	Direction des ressources humaines
MOY1677	Direction de l'Europe de la recherche et coopération internationale
MOY1673	Direction de l'audit interne
INS1640	Institut des sciences humaines et sociales
INS1650	Institut écologie et environnement
MOY400	Délégation Ile-de-France sud
MOY1200	Délégation Provence et Corse
MOY1000	Délégation Alsace
MOY600	Délégation Centre-Est
MOY1605	Direction de l'information scientifique et technique
MOY100	Délégation Paris-Villejuif
MOY1666	Direction de la Communication
MOY700	Délégation Rhône Auvergne
INS1610	Institut de physique
MOY1621	Mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts
MOY1100	Délégation Alpes
MOY500	Délégation Ile-de-France ouest et nord
MOY1300	Délégation Languedoc-Roussillon
INS1618	Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS
INS1630	Institut des sciences biologiques
INS1620	Institut de chimie
MOY1699	Direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche
INS1680	Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions
MOY1622	Direction des affaires juridiques
INS1660	Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
MOY1700	Délégation Bretagne et Pays-de-Loire

Codes unités

Noms unités

MOY2000	Délégation de la Cote d'Azur
MOY1649	Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation
MOY1609	Direction innovation et relations avec les entreprises
INS1670	Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions
MOY1800	Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie
MOY800	Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes
MOY1613	Secrétariat général du comité national de la recherche scientifique
MOY1900	Délégation Normandie
MOY1663	Service informatique et libertés (CIL)
MOY1665	Coordination Nationale de Médecine de Prévention
MOY1648	Fonctionnaire de défense
MOY1602	Direction générale déléguée à la science
MOY1672	Mission pour la place des femmes
MOY1676	Comité pour l'histoire du CNRS
USR6402	CENTRE DE CALCUL DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES
UPS851	Institut du Développement et des Ressources en Informatique Scientifique

Article 2 : La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2017 et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Pour le Président

Le Directeur général délégué aux ressources



Christophe COUDROY



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

LE PRESIDENT

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'indemnisation mensuelle des personnes compétentes en radioprotection au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est fixée ainsi qu'il suit :

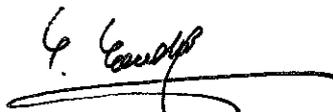
- 46,86 € brut, s'ils exercent cette fonction dans le cadre d'une activité soumise à déclaration auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;
- 93,72 € brut, s'ils exercent cette fonction dans le cadre d'une activité soumise à autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 2 : Cette décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Pour le Président

Le Directeur général délégué aux ressources



Christophe COUDROY



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

LE PRESIDENT

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les plafonds mensuels de la part de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) attribuée compte tenu du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel sont fixés ainsi qu'il suit :

Corps	IR			IE			AI		T			ATR	
	G1	G2	G3	G1	G2	G3	G1	G2	G1	G2	G3	G1	G2
Montant plafond brut	688 €	631 €	579 €	531 €	487 €	447 €	410 €	376 €	345 €	317 €	291 €	267 €	245 €

Article 2 : Cette décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Pour le Président

Le Directeur général délégué aux ressources

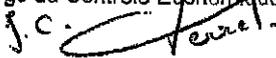

Christophe COUDROY

**NOTE DE GESTION RELATIVE AU REGIME
INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES
SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AUX INGENIEURS ET
TECHNICIENS DU CNRS**

Visa du contrôleur général :

Publiée au bulletin officiel du CNRS

L'Administrateur Général
chargé du Contrôle Economique et Financier



Jean-Claude PERREL

La présente note a pour objet de fixer les règles de gestion portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} septembre 2017.

I. PRINCIPES GENERAUX

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié porte création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le RIFSEEP est composé de deux parties : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) d'une part, le complément indemnitaire annuel (CIA) d'autre part.

Ce régime indemnitaire repose sur le classement des emplois dans des groupes de fonctions.

Cinq arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application aux corps des ingénieurs et des personnels techniques de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité¹ fixent le nombre de groupes de fonctions par corps, les montants minimaux par grade et les montants plafonds de chaque groupe de fonctions. Des montants plafonds différents sont fixés pour les agents bénéficiant d'une concession de logement pour nécessité absolue de service. En outre, ces arrêtés fixent les montants maximaux annuels du complément annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de chaque groupe de fonctions.

L'annexe 1 de la présente note liste l'ensemble des textes réglementaires.

Le RIFSEEP s'applique à l'ensemble des techniciens et ingénieurs du CNRS régis par le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, ainsi qu'aux agents occupant l'emploi de délégué régional, conformément à l'arrêté du 19 juillet 2017².

¹ Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

² Arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation du

Ce dispositif n'est pas applicable aux contractuels du CNRS et aux fonctionnaires appartenant aux corps des chercheurs.

Il n'est également pas applicable aux agents en service à l'étranger qui bénéficient d'émoluments indexés, à savoir l'indemnité de résidence à l'étranger et le cas échéant les majorations familiales et le supplément familial à l'étranger (cf. *article 2 du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger*).

Par ailleurs, le RIFSEEP est exclusif, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature, c'est-à-dire de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et/ ou à la manière de servir (cf. *article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité*). Ainsi, les primes et indemnités listées en annexe 3 de la présente note ne sont pas cumulables avec le RIFSEEP et ne peuvent continuer à être servies aux bénéficiaires du RIFSEEP à compter de sa mise en œuvre le 1^{er} septembre 2017.

Certaines primes et indemnités listées dans l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité demeurent cumulables par exception (cf. *annexe 5 de la présente note*). Il en est ainsi, par exemple, de l'indemnité de caisse et de responsabilité.

Par ailleurs, certaines autres primes et indemnités sont cumulables car non liées aux fonctions et/ ou à la manière de servir. Ces primes et indemnités dont peuvent bénéficier certains ingénieurs et techniciens CNRS sont listées en annexe 4 de la présente note. Il en est ainsi, par exemple, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement. L'attribution de la nouvelle bonification indiciaire est également cumulable avec le RIFSEEP.

II. GROUPES DE FONCTIONS

A. CLASSEMENT DES FONCTIONS DANS LES GROUPES DE FONCTIONS

Les fonctions exercées par les ingénieurs et techniciens sont classées chacune dans l'un des treize groupes de fonctions prévus par les arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application aux corps des ingénieurs et des personnels techniques de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité.

Le classement est effectué compte tenu de la cartographie ministérielle des groupes de fonctions, jointe en annexe 2 de la présente note, qui identifie pour chaque corps les différents types de fonctions susceptibles d'être exercées par les agents.

Les profils d'emploi font mention du groupe de fonctions.

Lors du passage au RIFSEEP le 1^{er} septembre 2017, il est tenu compte du fait que l'emploi occupé par un agent est corrélé à son grade ; le classement de son emploi dans un groupe de fonctions au 1^{er} septembre 2017 est effectué en fonction de son grade.

Lors du passage au RIFSEEP le 1^{er} septembre 2017, les emplois du grade IECN du corps des ingénieurs d'études sont classés dans le groupe 3 du corps des ingénieurs d'études, les emplois du grade IEHC, ancien grade IE1, du corps des ingénieurs d'études sont classés dans le groupe 2 du

ministère chargé de l'enseignement supérieur, à certains corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et à l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique.

corps des ingénieurs d'études et ceux du grade IEHC, ancien grade IEHC, du corps des ingénieurs d'études sont classés dans le groupe 1 du corps des ingénieurs d'études.

Lors du passage au RIFSEEP le 1^{er} septembre 2017, sans préjuger d'évolutions futures, les emplois d'assistant ingénieur sont classés dans le groupe 2 du corps des assistants ingénieurs.

Les emplois du grade ATRP1 et du grade ATRP2 du corps des adjoints techniques de la recherche sont classés au 1^{er} septembre 2017 dans le groupe 1 du corps des adjoints techniques.

B. CHANGEMENT DE GROUPE DE FONCTIONS

Le changement de fonctions de l'agent peut le conduire, soit à conserver son classement dans le même groupe de fonctions, soit à être classé dans un autre groupe de fonctions selon le classement de l'emploi d'accueil.

Ce changement peut résulter des situations suivantes :

- la mobilité interne ou la modification substantielle de la fiche de poste ;

Dans tous les cas, un agent ne peut être classé que dans un groupe de fonctions relevant de son corps d'appartenance. Si dans le cadre d'une campagne NOEMI ou FSEP, un agent est retenu sur un emploi relevant du même corps mais classé dans un groupe inférieur ou supérieur, son emploi sera classé par principe dans le groupe de son nouvel emploi. Toutefois, si cela conduit à un classement dans un groupe de fonctions inférieur, le classement dans le même groupe de fonctions pourra être prononcé après examen individuel préalable au changement de fonctions.

Si, dans le cadre d'une campagne NOEMI ou FSEP, un agent est retenu sur un emploi relevant d'un corps inférieur au sien, cet emploi sera classé dans le groupe le plus bas de son corps d'appartenance. Si l'emploi relève d'un corps supérieur au sien, l'emploi sera classé dans le groupe le plus élevé du corps d'appartenance de l'agent.

Lorsque des agents sont amenés à changer de fonctions suite à une opération de restructuration ou de réorganisation de service conduisant à une mobilité sur un emploi d'un groupe de fonctions inférieur, le classement est prononcé dans le groupe de fonctions qui était le leur avant cette mobilité.

- d'un changement de corps (concours internes et listes d'aptitude)

Le changement de corps emporte l'exercice de fonctions du corps supérieur et conduit à un classement dans un groupe de fonctions du corps supérieur. A cet effet, en cas de changement de corps, une nouvelle fiche de poste devra être établie au regard de laquelle il sera procédé au classement de l'emploi dans l'un des groupes de fonctions du corps supérieur. *A contrario*, le changement de grade, qui n'emporte pas nécessairement changement de fonctions, ne donne pas lieu à un changement de groupe de fonctions.

III. IFSE

A. DETERMINATION DU MONTANT DE L'IFSE

Le montant de l'IFSE est déterminé par la somme des éléments suivants :

- un socle indemnitaire ;
- un montant lié à la technicité et à l'expertise ;
- le cas échéant, un montant prenant en compte l'encadrement, le pilotage, la coordination ou la conception ;

- le cas échéant, un montant lié à des sujétions particulières ou au degré d'exposition du poste.

Toutes composantes confondues, le montant annuel d'IFSE calculé en application des règles ci-dessous ne pourra être inférieur aux minima par grade fixés par les arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application aux corps des ingénieurs et des personnels techniques de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité rappelés ci-dessous :

Minima annuels par grade

Corps	IR			IE			AI	T			ATR		
Grade	IRHC	IR1	IR2	IEHC	IE1	IE2	AI	TCE	TCS	TCN	ATRP1	ATRP2	ATR
Montant	3 500 €	3 200 €	3 000 €	3 000 €	2 800 €	2 600 €	2 200 €	1 850 €	1 750 €	1 650 €	1 600 €	1 600 €	1 350 €

Les montants figurant dans la suite de la présente note sont des montants mensuels bruts en euros.

1. Socle indemnitaire

Dès le passage au RIFSEEP, chaque agent bénéficie d'un montant mensuel de base, appelé socle indemnitaire, fixé conformément à la décision n° DEC171892DRH.

2. Technicité, expertise

Chaque agent occupe un emploi qui requiert un certain niveau d'expertise ou de technicité. Ainsi, il bénéficie, au titre du groupe dans lequel son emploi est classé, d'un montant mensuel reconnaissant cette expertise fixé conformément à la décision n° DEC171893DRH.

3. Encadrement, pilotage, coordination et conception

L'encadrement, le pilotage, la coordination et la conception sont à titre principal pris en compte pour le classement des emplois dans les groupes de fonctions et sont ainsi indemnisés via les montants mensuels liés au classement dans les groupes.

Toutefois, la nomination sur un emploi d'encadrement supérieur listé dans la présente note donne lieu à l'attribution d'un montant spécifique complémentaire d'IFSE. Ces emplois sont classés en trois catégories hiérarchisées en fonction de critères liés notamment à la définition du poste, sa place dans l'organisation du CNRS et son périmètre.

a) Listes des emplois

- Directeurs, directeurs délégués, directeurs adjoints et adjoints aux directeurs ;
- Directeurs adjoints administratifs des instituts et leurs adjoints éventuels ;
- Délégués régionaux et adjoints aux délégués régionaux ;

- Chefs/responsables de service et assimilés ;
- Chefs de projets ;
- Administrateurs de laboratoire ;
- Conseillers du Président et du directoire, FSD, Médiateur et directeur de cabinet.

b) Catégories

- Catégorie 1 : elle regroupe des emplois positionnés dans des directions, dans les délégations régionales, dans des instituts voire auprès de la présidence. Ces emplois impliquent une responsabilité et une prise de risque élevées. Ils sont associés à un large périmètre d'activité et à un fort volume d'affaires traitées. Ils peuvent comporter une délégation de pouvoir et de signature. Ils supposent d'importantes responsabilités d'encadrement et nécessitent une aptitude solide au management transversal, des compétences étendues, une expérience forte et/ou un parcours professionnel antérieur spécifique.
- Catégorie 2 : elle regroupe des emplois positionnés dans des directions, dans les délégations régionales, dans des instituts, dans des unités voire auprès de la présidence. Ces emplois comportent un domaine d'activité large, recouvrant tout ou partie de l'activité de la direction concernée. Ils nécessitent des compétences professionnelles spécifiques, une aptitude forte au *reporting* et au management. Les titulaires de ces postes peuvent être amenés, le cas échéant, à remplacer leur supérieur.
- Catégorie 3 : elle regroupe des emplois positionnés dans les délégations régionales, certaines directions et certains instituts. Ces emplois nécessitent des compétences spécifiques dans le domaine d'activité, des capacités de management et d'organisation.

c) Montants

A chaque emploi correspond un montant mensuel supplémentaire d'IFSE prédéfini et compris dans une des fourchettes fixées pour chaque catégorie conformément à la décision n° DEC171894DRH.

Pour l'emploi d'administrateur de laboratoire, le montant annuel compris dans la fourchette, fixée conformément à la décision n° DEC171894DRH, est déterminé en fonction du nombre d'ETPT dans l'unité et du volume de crédits gérés.

4. Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste

a) Sujétions particulières de l'emploi

Certaines contraintes fonctionnelles et/ou géographiques inhérentes au poste occupé peuvent ouvrir droit à un montant mensuel supplémentaire d'IFSE.

Les assistants de prévention nommés et formés dans les conditions prévues par l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS et qui exercent cette fonction en sus de leur activité principale bénéficieront, au regard de la quotité de temps

d'exercice de la fonction, d'un montant mensuel d'IFSE supplémentaire fixé conformément à la décision n° DEC171895DRH.

De même, les personnes compétentes en radioprotection nommées et formées pour exercer les missions définies aux articles R. 4451-110 à R. 4451-114 du code du travail, qui exercent cette fonction en sus de leur activité principale, bénéficieront, au regard du régime auquel est soumise l'activité de l'unité auprès de laquelle est exercée la fonction (autorisation ou déclaration auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire), d'un montant mensuel d'IFSE supplémentaire fixé conformément à la décision n° DEC171896DRH.

b) Degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel (DEPREP)

Au regard des sujétions et responsabilités particulières liées à une affectation dans certains services du siège et des délégations régionales ou dans certaines unités, listés par la décision n° DEC172491DRH, un montant mensuel complémentaire peut être servi dans la limite des montants plafonds fixés par la décision n° DEC171897DRH.

A titre dérogatoire et exceptionnel, certains agents dont la situation se distingue particulièrement, par leurs sujétions, leurs responsabilités ou un niveau élevé d'exposition peuvent bénéficier d'un montant mensuel d'IFSE complémentaire sur décision expresse du DGDR.

B. DETERMINATION DU MONTANT DE L'IFSE « GARANTIE INDEMNITAIRE »

Le montant mensuel de la somme des primes et indemnités perçues par l'agent avant la mise en œuvre du RIFSEEP ayant la même nature et non exceptionnelles, appelé « *garantie indemnitaire* », est maintenu s'il demeure supérieur au montant de l'IFSE déterminé en application des règles fixées au A ci-dessus et jusqu'à ce que l'agent change de fonctions même si cela n'emporte pas changement de groupe de fonctions.

Sont retenues au titre de la « *garantie indemnitaire* » : la PPRS et la PFI servies à l'exception des versements exceptionnels (c'est-à-dire à l'exception des « *compléments* » PPRS et des « *compléments* » PFI), l'ISFIC, l'indemnisation des assistants de prévention, la prime de technicité, l'indemnité de difficulté administrative Alsace-Moselle, l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants, l'indemnité de panier et l'indemnité de responsabilité des régisseurs effectuant cette mission de manière permanente.

Il est rappelé que le montant de la garantie est déterminé sans préjudice de la déduction faite du montant des indemnités transformé en points d'indice en application de l'article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 et du décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 pris en application de l'article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 et portant mise en œuvre de la mesure dite du « *transfert primes/ points* » applicable aux corps de catégorie B en 2016, aux corps de catégorie C en 2017 et aux corps de catégorie A en 2017 et 2018. Ce mécanisme consiste à abattre le montant global des primes et indemnités servies à l'agent compte tenu de l'attribution de points d'indice pris en compte pour la retraite au titre de la pension civile.

C. REEXAMEN DU MONTANT DE L'IFSE

1. Réexamen du montant de l'IFSE en cas de changement de fonctions

Tout changement de fonctions, qu'il conduise ou non à un changement de groupe de fonctions donne lieu au réexamen du montant de l'IFSE et à la détermination du montant associé aux nouvelles

fonctions, lequel peut prendre en compte le montant de la « *garantie indemnitaire* » des agents qui en bénéficiaient.

2. Réexamen du montant de l'IFSE au regard de l'expérience professionnelle

Tous les quatre ans, en l'absence de changement de groupe de fonctions, le montant de l'IFSE servi à l'agent peut être réévalué, dans le respect des enveloppes budgétaires disponibles, pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise dans les fonctions, notamment :

- l'approfondissement des savoirs techniques et de leur utilisation ;
- l'approfondissement de la connaissance de l'environnement de travail et des procédures ;
- la gestion d'un évènement exceptionnel permettant d'acquérir une nouvelle expérience ou d'approfondir les acquis.

Au regard de ces critères portant sur la technicité et l'expertise, la part de l'IFSE reconnaissant la technicité et l'expertise déterminée en application du paragraphe III. A. 2) ci-dessus peut être revalorisée dans limite de 5%, pour une durée de référence de 4 ans. S'agissant des agents percevant l'IFSE « *garantie indemnitaire* », le montant de la réévaluation est également fonction de la part de leur IFSE déterminée en application du paragraphe III. A. 2) ci-dessus. Ce montant sera servi en complément de l'IFSE « *garantie indemnitaire* ».

En cas de changement de fonctions dans un groupe de niveau supérieur, l'agent peut conserver son montant d'IFSE ainsi revalorisé s'il lui est plus favorable.

3. Réexamen du montant de l'IFSE en cas de changement de grade

Le changement de grade donne lieu obligatoirement à un réexamen du montant de l'IFSE déterminé en application du paragraphe III. A. ci-dessus y compris pour les agents percevant l'IFSE « *garantie indemnitaire* ».

D. NOTIFICATION DU MONTANT DE L'IFSE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 ET LORS D'UN CHANGEMENT DE FONCTIONS ET/OU D'UNE REVALORISATION

Le montant de l'IFSE déterminé en application du paragraphe III. A. ci-dessus servi à compter du 1^{er} septembre 2017 sera notifié en septembre 2017 en même temps que le classement dans le groupe de fonctions.

Cette notification mentionnera également le montant de la « *garantie indemnitaire* » si celui-ci est supérieur au montant de l'IFSE déterminé en application paragraphe III. A. ci-dessus.

Lors d'un changement de fonctions et/ou lors d'une revalorisation du montant de l'IFSE, l'agent recevra une notification, le cas échéant par voie électronique. Cette notification mentionnera également le montant mensuel de la « *garantie indemnitaire* » servi si ce montant demeure supérieur à celui de l'IFSE déterminé en application du paragraphe III. A. ci-dessus.

E. REGLES D'ABATTEMENT

Les règles d'abattement suivantes concernent l'IFSE et sont appliquées automatiquement dans l'outil informatique de gestion SIRHUS. Elles résultent de la réglementation relative aux primes et indemnités liées à l'exercice des fonctions.

Conformément à l'article 40 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, l'IFSE est abattue selon le taux de rémunération en fonction de la quotité de temps de travail.

Elle fait l'objet d'abattements intégraux en 30^{ème} en cas d'entrée ou de sortie en cours de mois, de changement de position administrative sans traitement en cours de mois, tels que le détachement, la disponibilité et le congé parental, et d'absences non rémunérées, telles que les absences de service fait et les absences pour fait de grève.

Par ailleurs, en cas de congé de formation professionnelle, l'agent qui perçoit une indemnité spécifique pendant ce congé ne peut percevoir l'IFSE au titre de la même période. L'IFSE est donc abattue intégralement en 30^{ème} (cf. *article 25 du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat*).

En cas de congé ordinaire de maladie, l'IFSE suit le sort du traitement. Ainsi, si le congé ordinaire de maladie est rémunéré à plein traitement, il n'est appliqué aucun abattement sur l'IFSE, laquelle est versée intégralement. Néanmoins, si le congé ordinaire de maladie est rémunéré à demi-traitement alors l'IFSE est abattue dans les mêmes proportions (cf. *article 1^{er} du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés*).

En cas de congé maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant, le bénéficiaire de l'IFSE a droit à son maintien (cf. *article 1^{er} du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés*).

En cas de congé de longue maladie ou de longue durée, l'agent ne dispose pas d'un droit au maintien de l'IFSE car il s'agit d'une indemnité attachée à l'exercice des fonctions, laquelle est abattue intégralement en 30^{ème} pendant ce type de congé, peu importe le taux de rémunération servie (cf. *article 37 du décret n° 86-442 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires*). Néanmoins, il convient de préciser que l'agent a droit au maintien de l'IFSE qui a été versée pendant un congé ordinaire de maladie transformé rétroactivement en congé de longue maladie ou de longue durée (cf. *article 1^{er} du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés*).

En cas de décharge syndicale, aucun abattement d'IFSE n'est opéré car les agents dans cette position ont droit au maintien des primes et indemnités légalement attachées à l'emploi occupé avant d'être déchargé. Toutefois, il est possible de procéder à un réexamen du montant nominal de l'IFSE s'il est composé d'un montant lié à des sujétions particulières ou au degré d'exposition du poste car l'agent n'a aucun droit au maintien des indemnités destinées à compenser des charges et contraintes particulières, tenant notamment à l'horaire, à la durée du travail ou au lieu d'exercice des fonctions auxquelles l'agent n'est plus exposé du fait de la décharge de service (cf. *CE section du contentieux, 27 juillet 2012, n° 344801*).

IV. CIA

A. DEFINITION ET MONTANT

Les bénéficiaires de l'IFSE peuvent, par ailleurs, bénéficier d'un complément indemnitaire annuel qui tient compte de leur engagement professionnel et de leur manière de servir, et dont le montant peut varier d'une année sur l'autre, à la hausse ou à la baisse.

Les arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application aux corps des ingénieurs et des personnels techniques de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité fixent les montants maximaux du complément indemnitaire annuel par groupe de fonctions.

Ainsi, chaque agent peut bénéficier d'un montant de complément indemnitaire annuel dans la limite des plafonds annuels suivants qui sont fonction du corps et du groupe dans lequel est classé l'emploi :

Corps	IR			IE			AI		T			ATR	
	G1	G2	G3	G1	G2	G3	G1	G2	G1	G2	G3	G1	G2
Montant plafond	6 300 €	5 700 €	5 250 €	5 250 €	4 800 €	4 200 €	3 600 €	3 150 €	2 280 €	2 040 €	1 800 €	1 300 €	1 200 €

B. PROCEDURE

Le montant du complément indemnitaire annuel est proposé par le directeur d'unité au regard de l'évaluation de l'agent, conduite dans le cadre des entretiens annuels d'activités et de l'enveloppe budgétaire mise à sa disposition.

Il est versé en deux fois, en juillet et en décembre, dans les conditions précisées par la note de la direction des ressources humaines.

V. EVOLUTION DE LA PRESENTE NOTE DE GESTION

La présente note de gestion relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux ingénieurs et techniciens du CNRS a vocation à évoluer.

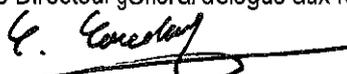
Le cas échéant, conformément au 5° de l'article 34 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, le comité technique sera consulté uniquement si les modifications de la note de gestion portent sur les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents. Par voie de conséquence, les barèmes mentionnés dans la note de gestion pourront faire l'objet de modifications sans consultation du comité technique dans la mesure où de telles modifications ne rentrent pas dans le champ de la concertation.

Fait à Paris le

22 AOUT 2017

Pour le Président du CNRS

Le Directeur général délégué aux ressources


Christophe Coudroy

ANNEXES

Annexe 1 : Textes réglementaires

- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à certains corps de

fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et à l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique ;

- Arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Circulaire ministérielle n° RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Annexe 2 : Cartographie ministérielle des fonctions commune EPST

Groupe	Ingénieur de recherche
1	Fonctions à très haute responsabilité et/ou stratégiques Fonctions d'encadrement supérieur et/ou de management stratégique Fonctions de haute expertise et/ou hautement spécialisées
2	Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise
3	Fonctions d'élaboration ou de développement de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation <i>...telles que définies dans REFERENS</i>

Groupe	Ingénieur d'études
1	Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme complexe Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise
2	Fonctions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de processus, de projet, de protocole et/ou programme complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception et de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation
3	Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions de préparation et de mise en œuvre de protocoles scientifiques et/ou techniques <i>...telles que définies dans REFERENS</i>

Groupe	Assistant ingénieur
1	Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques avec expertise particulière
2	Fonctions de gestion de procédures et/ou d'activités usuelles Fonctions de coordination Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques Fonctions de mise en œuvre de protocoles expérimentaux <i>...telles que définies dans REFERENS</i>

Groupe	Technicien de la recherche
1	Fonctions de mise en œuvre de procédures complexes Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions à technicité élevée
2	Fonctions de gestion et de contrôle de procédures spécialisées Fonctions de coordination Fonctions à technicité particulière
3	Fonctions de gestion de procédures usuelles Fonctions à technicité usuelle <i>...telles que définies dans REFERENS</i>

Groupe	Adjoint technique de la recherche
1	Fonctions d'exécution nécessitant une qualification particulière
2	Fonctions d'exécution d'activités usuelles <i>...telles que définies dans REFERENS</i>

Annexe 3 : Primes de même nature non cumulables avec le RIFSEEP

- Prime de participation à la recherche scientifique :
 - Décret n° 2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la PPRS dans certains EPST ;
 - Arrêté du 15 janvier 2002 fixant les conditions dans lesquelles sont déterminés les taux moyens et les attributions individuelles de la PPRS.

- Prime de fonctions informatiques :
 - Décret n° 71-342 du 29 avril 1971 relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics, affectés au traitement de l'information.

- Indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif :
 - Décret n° 2006-491 du 26 avril 2006 instituant une indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique ;
 - Arrêté du 26 avril 2006 fixant le montant annuel maximum de l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif attribuée à certains personnels en fonctions dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique.

- Indemnisation des assistants de prévention :
 - Décret n° 2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la PPRS dans certains EPST ;
 - Instruction n° 12294DAJ du 1er 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS.

- Prime de technicité :
 - Décret n° 73-374 du 28 mars 1973 relatif à l'attribution d'une prime de technicité aux opérateurs sur machines comptables ;
 - Arrêté du 31 décembre 199 fixant les taux de la prime de technicité allouée aux opérateurs sur machines comptables ;
 - Note CNRS du 21 juillet 2003 portant sur la prime de technicité.

- Indemnité de difficulté administrative Alsace-Moselle :
 - Décret n° 46-2020 du 17 septembre 1946 portant attribution d'une indemnité de difficultés administratives aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

- Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants :
 - Décret n° 67-624 du 23 juillet 1967 fixant les modalités d'attribution et les taux des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants ;
 - Arrêté du 11 août 1975 relatif aux conditions d'attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants susceptibles d'être allouées à divers personnels relevant du ministère de l'éducation et du secrétariat d'Etat aux universités et liste des travaux y ouvrant droit.

- Indemnité de panier :
 - Décret n° 73-979 du 22 octobre 1973 relatif à l'attribution de panier en faveur de certains personnels des administrations de l'Etat ;
 - Arrêté du 31 décembre 1999 fixant le taux de l'indemnité de panier allouée à certains personnels des administrations de l'Etat.

- Indemnité de responsabilité des régisseurs effectuant cette mission de manière permanente :
 - Décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
 - Arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents.

Annexe 4 : Primes cumulables par nature avec le RIFSEEP

(liste non exhaustive)

- Indemnité de résidence :
 - Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 20 ;
 - Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, article 64 ;
 - Décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnes des établissements publics d'hospitalisation ;
 - Circulaire FP/7 n° 1996 du 12 mars 2001 relative à la modification des zones d'indemnité de résidence.

- Supplément familial de traitement :
 - Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 20 ;
 - Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, article 64 ;
 - Décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnes des établissements publics d'hospitalisation ;
 - Décret n° 99-491 du 10 juin 1999 portant attribution à compter du 1er juillet 1999 de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat et à certains personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation et fixant les modalités de calcul du supplément familial de traitement ;
 - Circulaire FP/7 n° 1958 du 9 août 1999 relative aux modalités de calcul et de versement du supplément familial de traitement ;

- Indemnité de sujétion géographique :
 - Décret n° 2013-314 du 15 avril 2013 portant création d'une indemnité de sujétion géographique ;
 - Arrêté du 9 juin 2015 fixant le montant de l'indemnité de sujétion géographique attribuée aux agents exerçant dans des services relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche affectés en Guyane ;
 - Note CNRS du 2 juillet 2015 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-314 du 15 avril 2013 portant création d'une indemnité de sujétion géographique.

- Indemnité pour travaux de nature exceptionnelle (*plongée sous-marine*) :
 - Décret n° 69-945 du 16 octobre 1969 relatif à la création d'une indemnité pour travaux de nature exceptionnelle au profit des agents du ministère de l'éducation nationale ou des établissements publics de recherche qui en relèvent ;
 - Arrêté du 6 juillet 2000 fixant les taux annuels de l'indemnité pour travaux de nature exceptionnelle allouée aux agents permanents du ministère de l'éducation nationale ou des établissements publics de recherche qui en relèvent.

- Indemnité d'éloignement dans les TAAF :
 - Décret n° 67-600 du 23 juillet 1967 relatif au régime de rémunération des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires d'Outre-mer ;
 - Décret n° 68-568 du 21 juin 1968 fixant le régime particulier de rémunération des personnels civils de l'Etat et des établissements publics à caractère administratif envoyés en service temporaire dans le territoire des Terres australes et antarctiques françaises ;
 - Arrêté du 28 juillet 1967 relatif au coefficient de majoration applicable aux rémunérations des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires d'outre-mer.

- Prime d'intéressement :
 - Code de la propriété intellectuelle.

- Indemnité de départ volontaire :
 - Décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire ;
 - Décret n° 88-211 du 3 mars 1988 instituant une indemnité de départ volontaire des chargés de recherche et des directeurs de recherche du CNRS régis par le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 ;
 - Décision n° 090035 DRH du 2 avril 2009 fixant pour les agents du CNRS les modalités de calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n°2008-338 du 17 avril 2008 ;
 - Note CNRS du 17 février 2015 portant sur l'indemnité de départ volontaire.

Annexe 5 : Primes cumulables par exception avec le RIFSEEP

(cf. arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat)

- Indemnité de caisse et de responsabilité :
 - Décret n° 73-899 du 18 septembre 1973 relatif aux indemnités de caisse et de responsabilité allouées aux agents comptables des services de l'Etat dotés d'un budget annexe et aux agents comptables des établissements publics nationaux.

- Indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail :
 - Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature.

- Indemnité pour service à la mer :
 - Décret n° 79-267 du 30 mars 1979 instituant une indemnité pour service à la mer en faveur des personnels enseignants, chercheurs et techniques de certains établissements relevant des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
 - Arrêté du 3 avril 2009 fixant le montant et les modalités d'attribution de l'indemnité pour service à la mer allouée à certains personnels relevant des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

LE PRESIDENT

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'indemnisation mensuelle des assistants de prévention au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est fixée ainsi qu'il suit :

- 46,86 € brut, s'ils exercent cette fonction sur une quotité inférieure ou égale à 10% d'un temps plein ;
- 93,72 € brut, s'ils exercent cette fonction sur une quotité supérieure à 10% d'un temps plein.

Article 2 : Cette décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Pour le Président

Le Directeur général délégué aux ressources


Christophe COUDROY

DEC172528DR01

Décision portant nomination de Monsieur Laurent PASSELERGUE aux fonctions de responsable du service financier et comptable de la délégation Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC162806DAJ du 4 avril 2017 donnant délégation de signature à Madame Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC172520DCIF du 28 août 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PASSELERGUE, agent comptable de la délégation régionale « Paris-Villejuif » du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Laurent PASSELERGUE, inspecteur des finances publiques, est nommé responsable du service financier et comptable de la délégation Paris-Villejuif à compter du 1^{er} septembre 2017, en remplacement de Monsieur Frédéric CURAUT, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **01 SEP. 2017**

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Décision portant nomination de Madame Catherine SIX aux fonctions d'ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC162806DAJ du 4 avril 2017 donnant délégation de signature à Madame Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du coordinateur national de prévention et de sécurité du CNRS du 16 août 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Catherine SIX, ingénieure de recherche 2^{ème} classe, est nommée ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Paris-Villejuif à compter du 1^{er} octobre 2017, en remplacement de Madame Laëtitia STEPHAN, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **01 SEP. 2017**

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DEC172310INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Pascal Viot et nomination de M. Bertrand Delamotte directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7600 – LPTMC intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7600 intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée et nommant M. Pascal Viot directeur de cette unité ;

Vu l'accord de la co-tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 14 mars 2017.

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pascal Viot directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 31 août 2017.

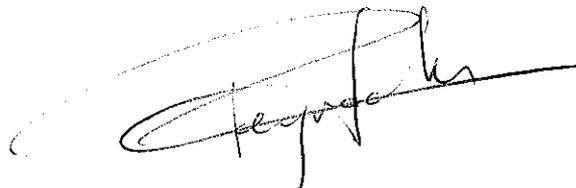
II. A compter du 1^{er} septembre 2017, M. Bertrand Delamotte, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **08 AOUT 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC172218INC

Décision portant nomination de Mme Chantal Prévost, directrice adjointe de l'unité propre de recherche UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 portant notamment renouvellement de l'unité propre de recherche n°9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT) et nommant M. Philippe Derreumaux directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162069INC en date du 31 août 2016 portant cessation de fonctions de M. Philippe Derreumaux et nomination de M. Marc Baaden, directeur de l'unité propre de recherche UPR9080 intitulée « Laboratoire de Biochimie Théorique » (LBT) ;

Vu la décision DEC170170INC portant nomination de Mme Chantal Prévost, directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Chantal Prévost, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité propre de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC171950INSMI

Décision portant nomination de M. Mathieu Lewin aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Mathieu Lewin, directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut National des Mathématiques et de leurs interactions, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet l'Interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Mathieu Lewin demeure affecté à l'UMR7534 (CEREMADE) dirigée par Vincent Rivoirard.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC171846 INSHS

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Tallon aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment de l'unité mixte de recherche n° 8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques et nommant M. Luc Behaghel directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Tallon, Directeur de recherche de classe exceptionnelle au CNRS est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 décembre 2017.

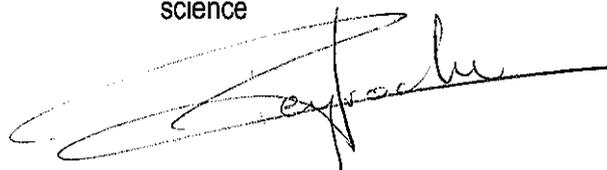
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

8 - AOÛT 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171791INEE

Décision portant nomination de M. Joachim Claudet aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Joachim Claudet, Chargé de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet la valorisation des publications et la communication envers les politiques publiques dans les domaines développés à l'INEE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Joachim Claudet demeure affecté à l'USR3278 Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) – Ecole Pratique des Hautes Etudes - BP 1013 - 98729 Papetoai.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018 M. Joachim Claudet, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 02 - Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. David POINTCHEVAL, directeur par intérim, et nomination de M. Pierre SENELLART, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8548 intitulée « Laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure (DI ENS) » et nommant M. Jean PONCE directeur et M. David POINTCHEVAL directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean PONCE, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2017.

II. Il est mis fin aux fonctions de M. David POINTCHEVAL, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2017.

III. A compter de cette même date, M. David POINTCHEVAL, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

IV. A compter de cette même date, M. Pierre SENELLART, professeur des universités à l'ENS Paris, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 août 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC171488INP

Décision portant nomination de Mme Amina Taleb aux fonctions de chargée de mission au titre de l'année 2017

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Amina Taleb, Directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut de physique, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet le suivi des dossiers des très grandes infrastructures XFel et ESS avec participation aux conseils de ces infrastructures en tant que représentante de l'INP-CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Amina Taleb demeure affectée à l'UR1 SOLEIL – l'Orme des Merisiers Saint Aubin – BP 48 – 91192 GIF SUR YVETTE.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 Mme Amina Taleb percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud (DR4).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 août 2017

Alain Fuchs

DEC171858DR04

Décision portant nomination de M. Gaël MONVOISIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et Recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Gaël MONVOISIN le 05/12/2013 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

M. Gaël MONVOISIN, IE2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 05/12/2013. La date d'expiration de l'attestation est le 05/12/2018.

Article 2 : Missions

M. Gaël MONVOISIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Gaël MONVOISIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 juin 2017

Le directeur d'unité
Eric CHASSEFIERE

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171857DR04

Décision portant nomination de M. Serge MISKA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et Recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Serge MISKA le 05/12/2013 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

M. Serge MISKA, AI, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 05/12/2013. La date d'expiration de l'attestation est le 05/12/2018.

Article 2 : Missions

M. Serge MISKA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Serge MISKA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 juin 2017

Le directeur d'unité
Eric CHASSEFIERE

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171859DR04

Décision portant nomination de Mme Cécile RAYNAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité UMR9213, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et Recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Cécile RAYNAUD le 07/06/2013 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

Mme Cécile RAYNAUD, CR1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 07/06/2013. La date d'expiration de l'attestation est le 07/06/2018.

Article 2 : Missions

Mme Cécile RAYNAUD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Cécile RAYNAUD sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 juin 2017

Le directeur d'unité
Martin CRESPI

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171521DR04

Décision portant nomination de M. Benoît CHOTEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8609 intitulée Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité UMR8609, à compter du 01/01/2015 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie/Recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à M. Benoît CHOTEAU le 24/11/2016 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

M. Benoît CHOTEAU, AI, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 24/11/2016. La date d'expiration du certificat est le 24/11/2021.

Article 2 : Missions

M. Benoît CHOTEAU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Benoît CHOTEAU sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/05/2017

Le directeur d'unité
Jean-Antoine SCARPACI

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC170351DR04

Décision portant nomination de M. Mickaël POIDEVIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant M. Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198, à compter du 01/01/2015 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à M. Mickaël POIDEVIN le 24/11/2016 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

M. Mickaël POIDEVIN, IE2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 24/11/2016. La date d'expiration du certificat est le 24/11/2021.

Article 2 : Missions

M. Mickaël POIDEVIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Mickaël POIDEVIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 31/01/2017

Le directeur d'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,
Bertrand MINAULT
Délégué régional Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171540DR04

Décision portant renouvellement de la nomination de M. Cyril BACHELET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8609 intitulée Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité UMR8609, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et Recherche option Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Cyril BACHELET le 08/10/2015 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Renouvellement nomination

M. Cyril BACHELET, IR2, est renouvelé dans ses fonctions de personne compétente en radioprotection. La date d'expiration de l'attestation est le 08/09/2020.

Article 2 : Missions

M. Cyril BACHELET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Cyril BACHELET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11/05/2017

Le directeur d'unité
Jean-Antoine SCARPACI

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171537DR04

Décision portant nomination de M. Pierre-Antoine ALBOUY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Sylvain RAVY, directeur de l'unité UMR8502, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et recherche option Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Pierre-Antoine ALBOUY le 03/12/2013 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

M. Pierre-Antoine ALBOUY, DR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29/11/2013. La date d'expiration de l'attestation est le 29/11/2018.

Article 2 : Missions

M. Pierre-Antoine ALBOUY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Pierre-Antoine ALBOUY sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11/05/2017

Le directeur d'unité
Sylvain RAVY

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171524DR04

Décision portant nomination de Mme Claire BOUKARI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148, à compter du 01/01/2015 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie/Recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à Mme Claire BOUKARI le 24/11/2016 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

Mme Claire BOUKARI, IE2, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 24/11/2016. La date d'expiration du certificat est le 24/11/2021.

Article 2 : Missions

Mme Claire BOUKARI exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Claire BOUKARI sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/05/2017

Le directeur d'unité
Eric CHASSEFIERE

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171541DR04

Décision portant nomination de Mme Marie BOUDSOCQ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité UMR9213, à compter du 01/01/2015 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie option délivré à Mme Marie BOUDSOCQ le 15/09/2016 par INSTN ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

Mme Marie BOUDSOCQ, CR1, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 15/09/2016. La date d'expiration du certificat est le 08/06/2022.

Article 2 : Missions

Mme Marie BOUDSOCQ exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Marie BOUDSOCQ sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11/05/2017

Le directeur d'unité
Martin CRESPI

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC172295DR07

Décision portant nomination de M. Saïd TBATOU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5822 intitulée « Institut de Physique nucléaire de Lyon »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS du 18/12/2015 nommant M. Guy CHANFRAY, directeur de l'unité UMR5822 intitulée « Institut de Physique nucléaire de Lyon » ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie/recherche « option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources radioactives scellées nécessaires à leur contrôle » délivré à M. Saïd TBATOU le 25/09/2014 par le CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 10/07/2017

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Saïd TBATOU, *ingénieur en techniques expérimentales*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter 25/09/2014.

Article 2 : Missions¹

M. Saïd TBATOU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Saïd TBATOU sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19/07/2017

Le directeur d'unité

Visa du délégué régional du CNRS
Pour le délégué régional,
la responsable Ressources Humaines

Visa du président de l'UCBL
Pour le président et par délégation,
le vice-président du Conseil d'Administration



¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Patrick BAILLOT, directeur par intérim, et nomination de M. Frédéric VIVIEN, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée « Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP) » et nommant M. Guillaume HANROT directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162866INS2I en date du 2 janvier 2017 nomination de M. Patrick BAILLOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée « Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP) » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Guillaume HANROT, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2017.

II. Il est mis fin aux fonctions de M. Patrick BAILLOT, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2017.

III. A compter de cette même date, M. Patrick BAILLOT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

IV. A compter de cette même date, M. Frédéric VIVIEN, directeur de recherche INRIA, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 août 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC171812DR07

Décision portant nomination de M. Raphaël TOURNOY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3668 intitulée « Centre pour la Communication Scientifique Directe »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC152833DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMS3668 intitulée « Centre pour la Communication Scientifique Directe » et nommant Mme Christine BERTHAUD en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS3668¹ en date du 13/06/2017 ;

Considérant que M. Raphaël TOURNOY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS, les 15, 16, 22 et 23 mai 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Raphaël TOURNOY, *ingénieur d'étude*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3668 intitulée « Centre pour la Communication Scientifique Directe », à compter du 21/06/2017.

M. Raphaël TOURNOY, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Raphaël TOURNOY**, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21/06/2017

La directrice de l'unité

Visa du partenaire
INRIA Grenoble – Rhône-Alpes

Visa du délégué régional du CNRS



Délégation
Rhône Auvergne
www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

DEC171475DR07

Décision portant nomination de M. Peter CALABRIA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5822 intitulée "Institut de Physique Nucléaire de Lyon"

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5822 intitulée "Institut de Physique Nucléaire de Lyon" et nommant M. Guy CHANFRAY en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5822¹ en date du 10/07/2017 ;

Considérant que M. Peter CALABRIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Peter CALABRIA, *ingénieur instrumentation*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5822 intitulée "Institut de Physique Nucléaire de Lyon" à compter du 10/07/2017

M. Peter CALABRIA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Peter CALABRIA est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10/07/2017

Le directeur de l'unité

Visa du président de l'établissement partenaire
Université Claude Bernard Lyon 1

Visa de l'adjointe au délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC171461INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Rebeca Gomez-Betancourt et nomination de Mme Dorota Dakowska et M. Ludovic Frobert en qualité de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5206 intitulée TRIANGLE : Action, Discours, Pensée Politique et Economique.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5206 intitulée TRIANGLE : Action, Discours, Pensée Politique et Economique et nommant M. Renaud Payre, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162493INSHS en date du 8 décembre 2016 portant cessation de fonctions de M. Renaud Payre et nomination de M. Claude Gautier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Rebeca Gomez-Betancourt, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} mai 2017.

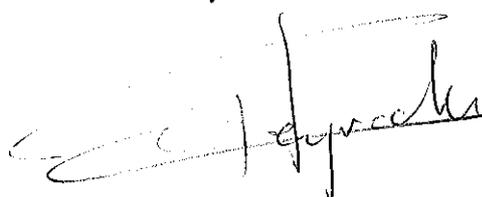
II. A compter de cette même date, Mme Dorota Dakowska, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2 et M. Ludovic Frobert, Directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2017

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **8 - AOUT 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171119DR07

Décision portant nomination de M. Pascal BEYRIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS833 intitulée « Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC162790DGDS portant renouvellement de l'UMS833 intitulée « **Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand** » et nommant M. Patrick BACHELERY en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMS833¹ en date du **17/03/2017** ;

Considérant que M. Pascal BEYRIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS Alsace du **04/04/2006 au 18/05/2006**.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Pascal BEYRIE, Ingénieur d'étude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS833 intitulée « **Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand** », à compter du **01/01/2017**

M. Pascal BEYRIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pascal BEYRIE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 06 juin 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS
Pour le délégué régional,
la responsable des Ressources Humaines

Visa du partenaire
Président de l'université Clermont-Auvergne



Délégation
Rhône Auvergne
www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

DEC171682DR10

Décision portant nomination de Monsieur Richard Wagner aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes et nommant Madame Laurence Drouard en qualité de directrice ;

Considérant que Monsieur Richard Wagner a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2017 et du 6 au 8 juin 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Richard Wagner, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes, à compter du 9 juin 2017.

Monsieur Richard Wagner exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Richard Wagner est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 juin 2017


La directrice de l'unité
Laurence Drouard

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie


Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC171683DR10

Décision portant nomination de Madame Mathilde Arrive aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes et nommant Madame Laurence Drouard en qualité de directrice ;

Considérant que Madame Mathilde Arrive a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2017 et du 6 au 8 juin 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Mathilde Arrive, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes, à compter du 9 juin 2017.

Madame Mathilde Arrive exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Mathilde Arrive est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 juin 2017

La directrice de l'unité
Laurence Drouard

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

DEC171683DR10

Décision portant nomination de Madame Mathilde Arrive aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes et nommant Madame Laurence Drouard en qualité de directrice ;

Considérant que Madame Mathilde Arrive a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2017 et du 6 au 8 juin 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Mathilde Arrive, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes, à compter du 9 juin 2017.

Madame Mathilde Arrive exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

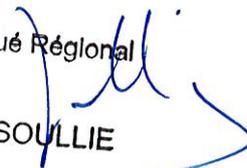
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Mathilde Arrive est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 juin 2017


La directrice de l'unité
Laurence Drouard

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie


Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC171689DR10

Décision portant nomination de. M. Nicolas BAUMBERGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR 2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes - IBMP

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes et nommant Madame Laurence Drouard en qualité de directrice ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives non scellées délivré à M. Nicolas Baumberger le 12 mai 2017 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Nicolas BAUMBERGER, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 07/06/2017.

Article 2 : Missions

M. Nicolas BAUMBERGER exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Nicolas BAUMBERGER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juillet 2017

La directrice de l'unité
Laurence Drouard

Visa du délégué régional du CNRS

DEC171689DR10

Décision portant nomination de M. Nicolas BAUMBERGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR 2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes - IBMP

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes et nommant Madame Laurence Drouard en qualité de directrice ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives non scellées délivré à M. Nicolas Baumberger le 12 mai 2017 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Nicolas BAUMBERGER, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 07/06/2017.

Article 2 : Missions

M. Nicolas BAUMBERGER exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Nicolas BAUMBERGER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juillet 2017


La directrice de l'unité
Laurence Drouard

Visa du délégué régional du CNRS


Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC171691DR10

Décision portant nomination de Mme Gabrielle Mengus aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC141983INSB portant nomination de M. Bertrand Séraphin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *sources radioactives non scellées* délivré à Mme Gabrielle Mengus le 12 mai 2017 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Gabrielle Mengus, chargée de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 6 ans à compter du 22/03/2017.

Article 2 : Missions

Mme Gabrielle Mengus exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Gabrielle Mengus sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 20 juillet 2017

Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de la déléguée régionale de l'Inserm

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

DEC171691DR10

Décision portant nomination de Mme Gabrielle Mengus aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC141983INSB portant nomination de M. Bertrand Séraphin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *sources radioactives non scellées* délivré à Mme Gabrielle Mengus le 12 mai 2017 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Gabrielle Mengus, chargée de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 6 ans à compter du 22/03/2017.

Article 2 : Missions

Mme Gabrielle Mengus exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Gabrielle Mengus sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 20 juillet 2017


Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional


Patrice SOULLIE

Visa de la déléguée régionale de l'Inserm


La Délégation Régionale
Inserm Délégation Régionale Grand Est
Pour les régions Alsace, Bourgogne, Champagne Ardenne
Franche-Comté, Lorraine
Marie-Ange LUC

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg


Michel BENEKEN

DEC171693DR10

Décision portant nomination de Mme Stéphanie BAUDREY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC FRC 1589) au sein de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC161855INSB portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice de l'institut fédératif de recherche du CNRS n°1589 intitulé « Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire ».

Vu la décision n° DEC161965INSB portant nomination de Mme Pascale Romby aux fonctions de directrice de l'unité propre de recherche n°9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *sources radioactives non scellées* délivré à Mme Stéphanie BAUDREY le 12 mai 2017 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Stéphanie BAUDREY, ingénieure d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 6 ans à compter du 22/03/2017.

Article 2 : Missions

Mme Stéphanie BAUDREY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Stéphanie BAUDREY sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 juillet 2017

La directrice de l'IBMC FRC1589
Sylviane Muller

La directrice de l'unité UPR9002
Pascale Romby

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

DEC170871DR11

Décision portant nomination de M. Erwann VINCE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5001 intitulée IGE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité mixte UMR 5001 intitulée IGE, pour une durée de quatre ans, et nommant M. BRASSEUR Pierre, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 13 février 2017;

Considérant que M. Erwann VINCE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes, 1^{er} module du 3 au 5/02/2009 et le 2^{ème} module du 24 au 26/02/2009;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Erwann VINCE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5001 intitulée IGE à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

M. Erwann VINCE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Erwann VINCE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 février 2017

Le directeur de l'unité
Pierre BRASSEUR



Visa de la déléguée régionale Alpes du CNRS
Karine ARGENTO



Pour le Délégué régional
et par Délégation

l'Adjointe au Délégué régional
Karine ARGENTO

Visa de la présidente de l'Université Grenoble Alpes

Pour la Présidente
et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Fanny Bianchi



DEC170872DR11

Décision portant nomination de M. Grégory TESTE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5001 intitulée IGE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité mixte UMR 5001 intitulée IGE, pour une durée de quatre ans, et nommant M. BRASSEUR Pierre, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 13 février 2017 ;

Considérant que M. Grégory TESTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires universitaires, formation Assistant de Prévention : les 28/04, 05/05, 19/05/2015 et 14 modules en complément (jeudis de la sécurité),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Grégory TESTE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5001 intitulée IGE à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

M. Grégory TESTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Grégory TESTE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 février 2017

Le directeur de l'unité
Pierre BRASSEUR



Visa de la déléguée régionale Alpes du CNRS
Karine ARGENTO

Pour le Délégué régional
et par Délégation


l'Adjointe au Délégué régional
Karine ARGENTO

Visa de la présidente de l'Université Grenoble Alpes


Pour la Présidente
et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Panny Bianchi

DEC170873DR11

Décision portant nomination de M. Nicolas CAILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5001 intitulée IGE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité mixte UMR 5001 intitulée IGE, pour une durée de quatre ans, et nommant M. BRASSEUR Pierre, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 13 février 2017 ;

Considérant que M. Nicolas CAILLON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires universitaires, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et six modules en complément (jeudis de la sécurité),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nicolas CAILLON, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5001 intitulée IGE à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

M. Nicolas CAILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas CAILLON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 février 2017

Le directeur de l'unité
Pierre BRASSEUR



Visa de la déléguée régionale Alpes du CNRS
Karine ARGENTO

Pour le Délégué régional
et par Délégation

l'Adjointe au Délégué régional
Karine ARGENTO

Visa de la présidente de l'Université Grenoble Alpes



Pour la Présidente
et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Fanny Bianchi

Décision portant nomination de M MOEYAERT JEREMY aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 5129 intitulée laboratoire des technologies de la microélectronique (LTM)

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5129 intitulée LTM et nommant M. Baron Thierry en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR 5129¹ en date du 05 / 04 / 2016 ;

Considérant que M Moeyaert Jérémy a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes avec les partenaires universitaires les 10, 19 et 24 mai 2016 ainsi que 12 modules complémentaires (jeudis de la sécurité de décembre 2016 à mars 2017 et du CEA) à Saint Martin d'Hères et au CEA Grenoble.

DECIDE :

Article 1^{er} : M ou Mme Moeyaert Jérémy, *Assistant Ingénieur*, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 5129 intitulée LTM, à compter du 1^{er} avril 2017.

M ou Mme Jérémy Moeyaert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M Moeyaert Jérémy est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 9 mai 2017

Le(la) directeur(trice) de l'unité

Thierry BARON
Directeur du LTM

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC172349DR12

Décision portant nomination de Mme Céline REYNIER aux fonctions d'adjointe au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 121838DAJ du 26 juin 2012 modifiée par la décision n° 140847DAJ du 28 février 2014, donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Céline REYNIER, ingénieur d'études, est nommée, à compter du 1^{er} juillet 2017, adjointe au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse en remplacement de Mme Nathalie MAIRATA, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC171768DR12

Décision portant nomination de Mme Mélanie HOCINE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille et nommant M. André Le Bivic en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR UMR7288 en date du 16/03/2017 ;

Considérant que Mme Mélanie HOCINE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 25 au 27 avril 2017 et du 16 au 18 mai 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Mélanie HOCINE, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Mme Mélanie HOCINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Mélanie HOCINE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 juillet 2017

Le directeur de l'unité
M. André LE BIVIC

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de l'université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND

DEC171769DR12

Décision portant nomination de Mme Amélie LECCHI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille et nommant M. Frédéric FAGES en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR UMR7325 en date du 20/07/17 ;

Considérant que Mme Amélie LECCHI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 25 au 27 avril 2017 et du 16 au 18 mai 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Amélie LECCHI, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille, à compter du 1^{er} juillet 2017

Mme Amélie LECCHI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Amélie LECCHI est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 juillet 2017

Le directeur de l'unité
M. Frédéric FAGES

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de l'université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND

DEC171771DR12

Décision portant nomination de Mme Odile VALETTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne (LCB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne et nommant M. Frédéric BARRAS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR UMR7283 en date du 10/10/2016 ;

Considérant que Mme Odile VALETTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 25 au 27 avril 2017 et du 16 au 18 mai 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Odile VALETTE, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Mme Odile VALETTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Odile VALETTE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20/07/17

Le directeur de l'unité
M. Frédéric BARRAS

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de l'université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND

DEC170825INS2I

Décision portant cessation de fonctions de M. Marc-Olivier KILLIJIAN chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC162800INS2I portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN, chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} août 2017, aux fonctions de chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science du CNRS pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), exercées par M. Marc-Olivier KILLIJIAN, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC172221INSHS

Décision portant nomination de M. Urtzi Etxeberria aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5478 intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques-IKER

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment de l'unité mixte de recherche n° 5478 intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes basques et nommant M. Ricardo Etxepare directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170570INSHS en date du 8 mars 2017 portant nomination de M. Urtzi Etxeberria aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2017, M. Urtzi Etxeberria, chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

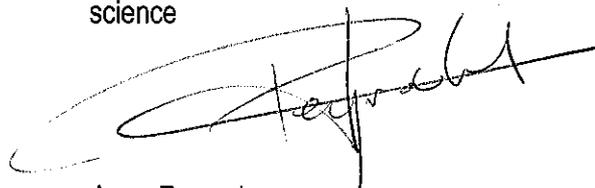
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

8 - AOUT 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171403DR15

Décision portant nomination de Mme Chantal TRIBOLO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Pierre GUIBERT, directeur de l'UMR 5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie - recherche option sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, délivré à Mme Chantal TRIBOLO le 5 avril 2017 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 10/05/2017

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Chantal TRIBOLO, CR1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 5 avril 2017.

Article 2 : Missions¹

Mme Chantal TRIBOLO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail, pour le site bordelais de l'IRAMAT (Centre de Recherche en Physique Appliquée à l'Archéologie). La répartition des tâches entre M. Stéphane DUBERNET (PCR principal) et Mme Chantal TRIBOLO (PCR adjointe) est précisée en annexe.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Chantal TRIBOLO sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 02/06/2017

Le directeur d'unité (IRAMAT)
Pierre GUIBERT

Le directeur du Centre de Recherche en Physique
Appliquée à l'Archéologie (IRAMAT-CRP2A)
Rémy CHAPOULIE

Visa de la déléguée régional du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa de la présidente de l'université Bordeaux Montaigne
Hélène VELASCO-GRACIET

DEC161392INSHS

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Thomas Vernet en tant que directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » UMIFRE 25 Institut Français d'Afrique du sud.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » Institut français d'Afrique du Sud et nommant M. Adrien Delmas, directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I- Il est mis fin aux fonctions de M. Adrien Delmas, directeur adjoint de l'unité de service et de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2016.

II- A compter de cette même date, M. Thomas Vernet, maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2016.

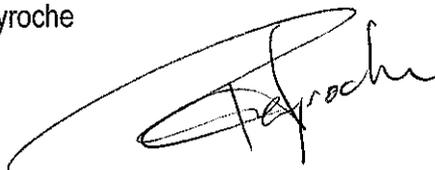
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

28 JUIL. 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171928NSHS

Décision portant nomination de Mme Oissila Saadidia aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3077 intitulée Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142128DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n°3077 intitulée Institut de recherche sur le Maghreb contemporain ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

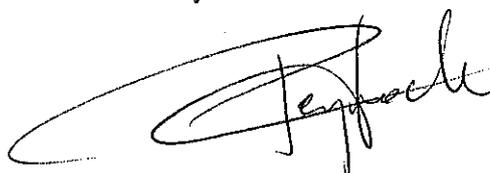
Mme Oissila Saadidia, professeure des universités Lyon2 est nommée directrice par intérim de l'unité de service et recherche n°3077 intitulée Institut de recherche sur le Maghreb contemporain à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de Mme Karima Dirèche appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **18 JUIL. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171982INSHS

Décision portant nomination de M. Abbes Zouache aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161236DGDS portant notamment prolongation de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée Centre français d'archéologie et de sciences (CEFAS) ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

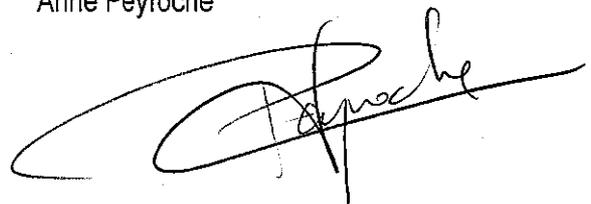
M. Abbes Zouache, chargé de recherche 1^{ère} classe est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n°3141 intitulée Centre français d'archéologie et de sciences sociales à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Michel Mouton appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **17 JUIL. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC161393INSHS

Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Elodie Aparad en tant que directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » UMIFRE 24 Institut Français d'Afrique du sud Nairobi.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°USR3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » (Institut de recherches en Afrique Nairobi) et nommant M. Xavier Moyet directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I- Il est mis fin aux fonctions de M. Xavier Moyet, directeur adjoint de l'unité de service et de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2016.

II- A compter de cette même date, Mme Elodie Aparad, chercheuse contractuelle ministère des affaires étrangères et du développement international, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité de service susvisée jusqu'au 31 décembre 2016

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

28 JUL. 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC172154INSHS

Décision portant nomination de Mme Elodie Apard en tant que directrice adjointe de l'unité de service et de recherche USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » UMIFRE 24 Institut Français d'Afrique du sud Nairobi.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°USR3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » (Institut de recherches en Afrique Nairobi) et nommant M. Xavier Moyet directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC161393INSHS portant cessation de fonction de M. Xavier Moyet et nomination de Mme Elodie Apard en tant que directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » UMIFRE 24 Institut Français d'Afrique du sud Nairobi ;

Vu la décision DEC162919INSHS portant prolongation de Mme Elodie Apard aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » UMIFRE24 Institut Français d'Afrique du sud Nairobi ;

Vu l'accord du comité national ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Elodie Apard, chercheuse contractuelle ministère des affaires étrangères et du développement international, est nommée directrice adjointe de l'unité de service susvisée à compter du 1^{er} août 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

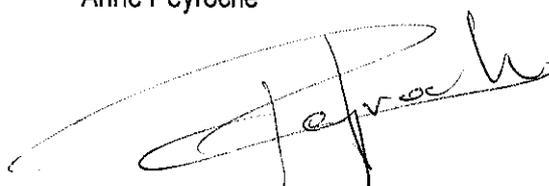
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

8 - AOUT 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC172191INSMI

Décision portant nomination de M. Christophe Berthon aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Berthon, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut National des sciences Mathématiques et de leurs Interactions, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le Calcul scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christophe Berthon demeure affecté à l'UMR6629 dirigée par Gilles Carron.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018 M. Christophe Berthon percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC170934DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Gérard DHERBOMEZ, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC08D080DR18 de la 22/12/2008 portant nomination de M. Gérard DHERBOMEZ aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité exercées par M. Gérard DHERBOMEZ, dans l'unité du CNRS n° UMR7253, à compter du 01/12/2016.

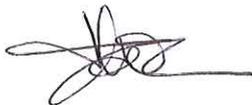
Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 13/03/2017

Le directeur de l'unité
Ali CHARARA



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS



Visa du ^{déclaré}Président de l'Université de Technologie de Compiègne
Philippe COURTIER



Délégation
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr
Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canonniers CS 60009
59046 LILLE Cedex

DEC171018DR18

Décision portant nomination de M. Laurent BRUTIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8187 intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8187, intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences, et nommant M. François SCHMITT en qualité de directeur ;

Considérant que M. Laurent BRUTIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 03 au 04 novembre 2016, du 08 au 09 décembre 2016 et du 12 au 13 janvier 2017

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Laurent BRUTIER (*IGE*), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8187 intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences, à compter du 14 Janvier 2017.

M. Laurent BRUTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent BRUTIER, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Délégation
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

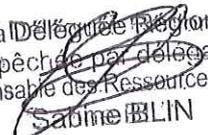
Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canonniers CS 60009
59046 LILLE Cedex

Fait à Lille, le 24/03/2017

Le directeur de l'unité
François SCHMITT


Laboratoire d'Océanologie
et de Géosciences
UMR 8187 LOG
François SCHMITT, Directeur

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS


~~La Déléguée Régionale~~
~~empêchée par délégation~~
~~La Responsable des Ressources Humaines~~
Sabine BLIN

Visa du Président de l'Université
Hassane SADOK




DEC172321INSMI

Décision portant cessation de fonctions de M. Mark Asch chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC162278INSMI du 15 novembre 2016 nommant M. Mark Asch, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} septembre 2017, aux fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, exercées par M. Mark Asch.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation
La directrice générale déléguée à la science

Anne PEYROCHE

DEC172527INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Hugues Leroux et nomination par intérim de M. Patrice Woisel aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche (UMR8207) intitulée « Unité Matériaux et Transformations (UMET) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8207 intitulée « Unité Matériaux et Transformations (UMET) » et nommant M. Alexandre Legris directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Patrice Woisel, professeur des universités à l'Université Sciences et Technologies de Lille, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 en remplacement de M. Hugues Leroux, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 septembre 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC172216INC

Décision portant nomination de M. Guillaume Clet, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6506 intitulée Laboratoire catalyse et spectrochimie (LCS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6506 intitulée Laboratoire catalyse et spectrochimie (LCS) et nommant M. Christian Fernandez, directeur et M. Guillaume Clet, directeur adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Guillaume Clet, maître de conférences à l'Université de Caen Normandie, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC172330INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Isabelle They directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7264 intitulée « Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (CEPAM) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7264 intitulée « Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (CEPAM) » et nommant Mme Martine Regert directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis de l'assemblée générale du laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Martine Regert, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2017.

II. A compter de cette même date, Mme Isabelle Théry, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC172226DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Catherine Delpech aux fonctions de responsable du pôle Conseil d'administration, Ressources et Elections (CARE) – déléguée pour les élections à la direction des affaires juridiques.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} août 2017, il est mis fin aux fonctions de Mme Johanna Michielin, responsable du Secrétariat général pour les Elections et le Conseil d'Administration (SECA), appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – A compter du 1^{er} août 2017, Mme Catherine Delpech, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions de responsable du pôle Conseil d'administration, Ressources et Elections (CARE) et de déléguée pour les élections à la direction des affaires juridiques.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC172385DAJ

Décision portant nomination de Mme Laurence El Khouri aux fonctions de directrice de l'information scientifique et technique par intérim

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100176DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

Sur proposition de la directrice générale déléguée à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 11 août 2017, Mme Laurence El Khouri est nommée directrice de l'information scientifique et technique par intérim, en remplacement de M. Renaud Fabre.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 août 2017

Alain Fuchs

DEC171563DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Madame Martine Regert aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC130759DAJ du 15 mars 2013 portant nomination de Mme Marie-Françoise André aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 30 avril 2017, il est mis fin aux fonctions de Mme Marie-Françoise André, directrice adjointe scientifique de l'INEE, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. – A compter du 1^{er} septembre 2017, Mme Martine Regert, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INEE en charge de la thématique « Interactions Hommes-Milieus ».

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC172509DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Stéphane Dhersin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC122445DAJ du 31 août 2012 portant nomination de M. Sinnou David aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

Vu la proposition du directeur de l'INSMI ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 31 août 2017, il est mis fin aux fonctions de M. Sinnou David, directeur adjoint scientifique de l'INSMI en charge des relations internationales, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – M. Jean-Stéphane Dhersin, professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSMI en charge des relations internationales à compter du 1^{er} septembre 2017.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC172531DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Roger KARESS, directeur par intérim de l'UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7592, intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM) ;
- Vu** la décision DEC171903INSB du 17 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur Roger KARESS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Roger KARESS, directeur par intérim de l'UMR7592, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roger KARESS, délégation de signature est donnée à Madame Valérie SABOURAUD, ingénieure d'études 2^{ème} classe, et à Monsieur Stéphane HOYEZ, ingénieur d'études 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171106DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **01 SEP. 2017**

La déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID



DEC170358DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stavros KATSANEVAS, directeur de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'UMR7164, intitulée Astroparticule et Cosmologie, dont le directeur est Monsieur Stavros KATSANEVAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stavros KATSANEVAS, directeur de l'UMR164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stavros KATSANEVAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Sotiris LOUCATOS, chercheur au CEA, à Madame Emmanuelle ANCOURT-FOISSAC, ingénieure de recherche 1^{ère} classe, et à Monsieur Antoine KOUCHNER, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC162016DR01 du 27 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170367DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal CROZET, directeur de l'unité UMR7219 intitulée Sciences – Philosophie – Histoire (SPHERE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;
- Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR7219, intitulée « Sciences – Philosophie – Histoire (SPHERE) », dont le directeur est Monsieur Pascal CROZET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

1. Délégation est donnée à Monsieur Pascal CROZET, directeur de l'unité UMR7219, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
2. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
4. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal CROZET, délégation de signature est donnée à Madame Virginie MAOUCHI, Assistant Ingénieur, et Madame Florence BRETTELLE-ESTABLET, Directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150449DR01 du 3 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 1^{er} février 2017

La déléguée régionale par intérim



Anne-Françoise DUVAL

DEC170414DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Paul VIDAL, directeur de l'UMR8257 intitulée « Cognition and Action Group » (COGNAC-G), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8253, intitulée « Cognition and Action Group », dont le directeur est Monsieur Pierre-Paul VIDAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Paul VIDAL, directeur de l'UMR8253, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Paul VIDAL, délégation de signature est donnée à Madame Manouëlle NORDEY, technicienne de classe normale, et à Monsieur Stéphane BUFFAT, ingénieur d'études 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

(La délégation de signature accordée à Madame Manouëlle NORDEY est limitée à 10000€ pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement et de missions)

Article 3

La décision n° DEC142385DR01 du 3 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 2 mars 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170421DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvio DE FRANCESCHI, directeur de l'UMR8584, intitulée « Laboratoire d'études sur les monothéismes », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création approuvant le renouvellement de l'UMR8584, intitulée « Laboratoire d'études sur les monothéismes », dont le directeur est Monsieur Sylvio DE FRANCESCHI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sylvio DE FRANCESCHI, directeur de l'UMR8584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvio DE FRANCESCHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel HURON, directeur de recherche et à Mme Félicia YUSTE, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC1501087DR03 du 4 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017

La déléguée régionale par intérim



Anne-Françoise Duval

DEC171179DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Walid BEN AMEUR, directeur de l'unité UMR5157 intitulée « Services répartis, architectures, modélisation, validation, administration des réseaux » (SAMOVAR) par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5157, intitulée « Services répartis, architectures, modélisation, validation, administration des réseaux » (SAMOVAR), dont le directeur est Monsieur Walid BEN AMEUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Walid BEN AMEUR, directeur de l'UMR5157, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC150166DR03 du 16 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 1^{er} février 2017

La déléguée régionale par intérim



Anne-Françoise DUVAL

DEC171182DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marcel SALANOUBAT, directeur de l'UMR8030 intitulée « Génomique métabolique », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8030, intitulée « Génomique métabolique », dont le directeur est Monsieur Marcel SALANOUBAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marcel SALANOUBAT, directeur de l'UMR8030 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC150657DR03 du 2 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017

La déléguée régionale par intérim



Anne-Françoise DUVAL

DEC171183DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud GLOTER, directeur de l'UMR8071 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Modélisation d'Evry » (LaMME), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Vu** la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8071, intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Modélisation d'Evry » (LaMME), dont le directeur est Monsieur Arnaud GLOTER;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud GLOTER, directeur de l'UMR8071, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud GLOTER, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe AMBROISE, professeur des universités de 1^{ère} classe, à Monsieur Pierre-Gilles LEMARIE-RIEUSSET, professeur des universités de classe exceptionnelle, et à Monsieur Stéphane CREPEY, professeur des universités de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC150067DR03 du 5 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise Duval

DEC171193DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul GAUDILLERE, directeur de l'unité UMR8211, intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société (CERMES3), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8211, intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société (CERMES3), dont le directeur est Monsieur Jean-Paul GAUDILLERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul GAUDILLERE, directeur de l'unité UMR8211, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul GAUDILLERE, délégation de signature est donnée à Madame Laurence SIMMAT-DURANT, maître de conférences, à Madame Catherine LE GALES, directrice de recherche de 1^{ère} classe, et à Monsieur Jean-Guy GAY, ingénieur d'études de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Les décisions n° DEC141583DR03 et DEC171241DR01 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise Duval

DEC171464DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabien MIOMANDRE, directeur de l'UMR8531 intitulée « Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires » (PPSM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8531, intitulée « Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires », dont le directeur est Monsieur Fabien MIOMANDRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Fabien MIOMANDRE, directeur de l'UMR8531, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien MIOMANDRE, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LERAY-RIOU KERENGAL, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150322DR03 du 26 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC171470DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck LECOCQ, directeur de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8568, intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement », dont le directeur est Monsieur Franck LECOCQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Franck LECOCQ, directeur de l'UMR8568, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck LECOCQ, délégation de signature est donnée à Monsieur Naceur CHAABANE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150318DR03 du 26 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC171729DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Matthias BEEKMAN, directeur de l'UMS3563 intitulée « Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie » (EFLUVE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Vu** la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'UMS3563, intitulée « Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie » (EFLUVE), dont le directeur est Monsieur Matthias BEEKMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Matthias BEEKMAN, directeur de l'UMS3563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Matthias BEEKMAN, délégation de signature est donnée à Madame Christine GRAVE, ingénieure d'études 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017

La déléguée régionale par intérim



Anne-Françoise DUVAL

DEC171886DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc LECOUEY, directeur du GDR2008 intitulé « Phosphore », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création du GDR2008, intitulé « Phosphore », dont le directeur est Marc LECOUEY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc LECOUEY, directeur du GDR2008, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Article 3

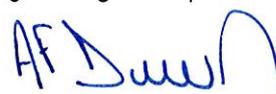
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017

La déléguée régionale par intérim



Anne-Françoise DUVAL

DEC172508DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8220 intitulée LAMS – Laboratoire d'Archéologie Moléculaire et Structurale

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR 8220 intitulée Laboratoire d'Archéologie Moléculaire et Structurale (LAMS), dont le directeur est Philippe Walter;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maguy Jaber, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2017

Le directeur d'unité
Philippe Walter



¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

DEC172236DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Papineau et M. Loic Le Gernigou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre Simon Laplace

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre Simon Laplace, dont le directeur est M. Hervé Le Treut ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nicole Papineau, directrice-adjointe et M. Loic Le Gernigou, administrateur de l'unité à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 10 juillet 2017

Le directeur d'unité
Hervé Le Treut

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172235DR05

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Le Treut, directeur de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre Simon Laplace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre Simon Laplace, dont le directeur est M. Hervé Le Treut ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé Le Treut, directeur de la fédération de recherche n°636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Le Treut, délégation de signature est donnée à Mme Nicole Papineau, directrice-adjointe et M. Loïc Le Gernigou, administrateur de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC132350DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 juillet 2017,

Délégué Régional
Philippe Cavalier

DEC172286DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Vigreux, directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre nommant Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon) ;

Vu la décision DEC172198INSHS du 17 juillet 2017 nommant M. Jean Vigreux, directeur de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean Vigreux**, directeur de l'unité USR3516, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Vigreux, délégation de signature est donnée à Mme Nélia Roulot, Ingénieur de Recherche, responsable administrative et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171404DR06 du 21 avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre le 01/08/2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC172287DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nélia Roulot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon) ;

Vu la décision DEC172198INSHS du 17 juillet 2017 nommant M. Jean Vigreux, directeur de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nélia Roulot, Ingénieur de Recherche, responsable administrative et scientifique à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 01/08/2017

Le directeur d'unité
Jean Vigreux

DEC172366DR07

Décision portant délégation de signature à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur est M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur de l'unité UMR6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1· les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2· les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3· les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, délégation de signature est donnée à Madame Catherine Araujo-Bonjean, Chargée de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC171508DR07 du 15 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er août 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC172367DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160803DR07 du 1 avril 2016 portant délégation de signature à M. Christophe GEOURJON, directeur de l'unité UMS3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité UMS3760, intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, dont le directeur est M. Christophe GEOURJON ;

Vu la décision DEC160803DR07 du 1 avril 2016 donnant délégation de signature à M. Christophe GEOURJON, directeur de l'unité UMS3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160803DR07 du 1er Avril 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GEOURJON, délégation de signature est donnée à Madame Basma ZAMIT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 28 août 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC172300DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Isabelle Prud'Homme, responsable du service du personnel et des ressources humaines à la Délégation régionale Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC150270DAJ du 5 février 2015 portant délégation de signature M. Eric Buffenoir aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation de signature ponctuelle est donnée à Mme Isabelle Prud'Homme, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1 de la décision DEC150270DAJ susvisée, du 28 juillet au 11 août 2017.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171734DR11

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Karine ARGENTO, adjointe du délégué régional, Mme Florence PIAUD-DALLE, responsable du Service des Ressources Humaines, et Mme Sylvie TRUCHON, adjointe du responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jérôme PARET.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Lionel MORARD, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jérôme PARET.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MORARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe HUGONNARD-ROCHE, adjoint pour le patrimoine au Service Technique et Logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jérôme PARET ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Le délégué régional
Jérôme PARET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

DEC171735DR11

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Karine ARGENTO, adjointe du délégué régional de la circonscription Alpes, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine ARGENTO, délégation est donnée, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Florence PIAUD-DALLE, responsable du Service des Ressources Humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine ARGENTO et Mme Florence PIAUD-DALLE, délégation est donnée, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à M. Lionel MORARD, IE1 CNRS, responsable du Service Technique et Logistique.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

DEC171989DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MESNARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9004, intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM) ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR9004, intitulée *Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)* dont le directeur est M. Jean-Michel MESNARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre DIAMANTE, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre DIAMANTE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Martine MICHAUD, Assistante Gestionnaire financière ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine MICHAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Mama BEN-NOUAR, Gestionnaire financière ;

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2017

Le directeur d'unité

Jean-Michel MESNARD

DEC170596DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine LE BRIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8222, intitulée *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques* ;

LA DIRECRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122041INEE du 1^{er} août 2012 portant création de l'unité UMR 8222, intitulée *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques*, dont la directrice est Mme Nadine LE BRIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre GALAND, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2017

La directrice d'unité

Mme Nadine LE BRIS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172122DR13

Décision portant délégation de signature à M. Alain DOLLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3358, intitulée « IN'SOL » ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170850INSIS du 10 mars 2017, portant nomination de M. Alain DOLLET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3358 intitulée « *IN'SOL* »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Naoual AUTONES, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Naoual AUTONES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Sandrine PUIG, Gestionnaire ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 mars 2017

Le directeur d'unité

Alain DOLLET

DEC172514DR13

Décision portant délégation de signature aux responsables de service du délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, délégué régional de la délégation Languedoc-Roussillon

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon ;

Vu la décision DEC131990DR13 du 24 juin 2013 nommant Mme Gwladys MAURE, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC133474DAJ du 10 décembre 2013 nommant M. Jocelyn MERE, aux fonctions d'adjoint au Délégué Régional de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC141676DR13 du 11 juin 2014 nommant M. Guillaume ROCHET, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC120131DR13 du 13 janvier 2012 nommant M. Jean-Marc PAILHES, aux fonctions de responsable du service technique et Logistique de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon, délégation est donnée à M. Jocelyn MERE, Adjoint au Délégué Régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, de M. Jocelyn MERE, délégation est donnée à Mme Gwladys MAURE, Responsable du service ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, de M. Jocelyn MERE, de Mme Gwladys MAURE, délégation est donnée à M. Guillaume ROCHET, Responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, de M. Jocelyn MERE, de Mme Gwladys MAURE et de M. Guillaume ROCHET, délégation est donnée à :

M. Jean-Marc PAILHES, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et des attributions du Service technique et logistique.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2017

Le délégué régional

Jérôme VITRE

DEC172320DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu le projet d'acte de résiliation du bail emphytéotique portant sur un ensemble immobilier d'une contenance de 00 hectares, 24 ares et 36 centiares, situé à Toulouse (lieudit « Purpan »), cadastré section AP n°4, conclu entre le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (CHU de Toulouse) et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le projet d'acte de résiliation du bail emphytéotique portant sur un ensemble immobilier d'une contenance de 00 hectares, 24 ares et 36 centiares, situé à Toulouse (lieudit « Purpan »), cadastré section AP n°4, conclu entre le CHU de Toulouse et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Alain Fuchs

DEC172512DR16

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Fersing, responsable du service technique et logistique et à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines de la délégation régionale Paris Michel-Ange (DR16)

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC150924DAJ du 13 avril 2015 nommant Madame Christelle POULAIN adjointe de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange à compter du 1er avril 2015 ;

DECIDE :

Art. 1er – Du 7 au 11 août 2017, en l'absence de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange et de Mme Christelle Poulain, adjointe à la déléguée régionale, délégation de signature ponctuelle est donnée à M. Christophe Fersing, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Art. 2 – Du 16 au 18 août 2017, en l'absence de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange et de Mme Christelle Poulain, adjointe à la déléguée régionale, délégation de signature ponctuelle est donnée à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 août 2017

Hélène NAFTALSKI
Déléguée régionale Paris Michel-Ange

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain DEDENIS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°122524DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Alain DEDENIS aux fonctions d'adjoint au directeur des comptes et de l'information financière;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Alain DEDENIS**, adjoint au directeur à la Direction des comptes et de l'information financière du CNRS (DCIF), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DCIF, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain DEDENIS, délégation est donnée à **Monsieur Frédéric CURAUT**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2017

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC172232DR17

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Arduin, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523, intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale, dont le directeur est Fabrice Arduin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice Arduin, directeur de l'unité UMR6523, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice Arduin, délégation de signature est donnée à M. Christophe Maes, chargée de recherche de 1^e classe, M. Guillaume Roulet, maître de conférence des universités de classe normale, M. Thierry Terre Terrillon, ingénieur d'études de 2^e classe et Mme Françoise Cudennec, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172388DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sabrina Bendjaballah, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6310, intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes, dont la directrice est Mme Sabrina Bendjaballah ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sabrina Bendjaballah, directrice de l'unité UMR6310, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabrina Bendjaballah, délégation de signature est donnée à Mme Anamaria Falaus, chargée de recherche de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172389DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Besnard, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON, dont le directeur est M. Pascal Besnard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Besnard, directeur de l'unité UMR6082, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Besnard, délégation de signature est donnée à M. Patrice Féron, professeur des universités de 2e classe, M. Joël Charrier, maître de conférences des universités classe normale et M. Olivier Durand, professeur des universités de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172391DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est M. Florent Boucher ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent Boucher, délégation de signature est donnée à Mme Agnès Granier, directrice de recherche de 1^e classe et Mme Andrée Hulbert, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172392DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6230, intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation, dont le directeur est M. Jean-Michel Bouler ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Bouler, délégation de signature est donnée à M. Erwan Le Grogneq, chargé de recherche de 1^e classe, M. Bruno Bujoli, directeur de recherche de 1^e classe, Mme Muriel Bermon, technicienne de classe exceptionnelle, Mme Karine Gautier, technicienne de classe exceptionnelle et M. Denis Jacquemin, professeur des universités de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172393DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Calvez, directeur de l'unité UMS3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3554, intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, dont le directeur est M. Ronan Calvez ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ronan Calvez, directeur de l'unité UMS3554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan Calvez, délégation de signature est donnée à M. Philippe Lagadec, ingénieur d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172394DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Carron, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6629, intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, dont le directeur est M. Gilles Carron ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Carron, directeur de l'unité UMR6629, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Carron, délégation de signature est donnée à M. Vincent Colin, professeur des universités de classe exceptionnelle et Mme Stéphanie Benoit, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172395DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Cartier, directrice de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie, dont la directrice est Mme Marie Cartier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie Cartier, directrice de l'unité UMR6025, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Cartier, délégation de signature est donnée à M. Baptiste Viaud, maître de conférence des universités de classe normale et Mme Johanne Palomba, secrétaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172396DR17

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Cartraud, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6183, intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique, dont le directeur est M. Patrice Cartraud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice Cartraud, directeur de l'unité UMR6183, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Cartraud, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Moës, professeur des universités de classe exceptionnelle et M. Christophe Binetruy, professeur des universités de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172397DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Cathy Castelain, directrice de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6607, intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes, dont la directrice est Mme Cathy Castelain ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cathy Castelain, directrice de l'unité UMR6607, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathy Castelain, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Robert, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172398DR17

Décision portant délégation de signature à M. Francisco Chinesta, directeur de l'unité GDR3587 intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3587, intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences, dont le directeur est M. Francisco Chinesta ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francisco Chinesta, directeur de l'unité GDR3587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francisco Chinesta, délégation de signature est donnée à Mme Caroline Vialette, ingénieure d'études et M. Patrice Cartraud, professeur des universités de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172404DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Yvane Daire, directrice de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire, dont la directrice est Mme Marie-Yvane Daire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Yvane Daire, directrice de l'unité UMR6566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Yvane Daire, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Louazel, technicienne de classe exceptionnelle, Mme Rita Compatangelo-Soussignan, professeur des universités et M. Vincent Bernard, chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172405DR17

Décision portant délégation de signature à Olivier Dauteuil, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6118, intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est M. Olivier Dauteuil ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Dauteuil, directeur de l'unité UMR6118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Dauteuil, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Davranche, professeur, M. Marc Jolivet, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Chantal Perot-Busnel, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172406DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marion Del Sol, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont la directrice est Mme Marion Del Sol ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marion Del Sol, directrice de l'unité UMR6262, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Del Sol, délégation de signature est donnée à Mme Maryline Boizard, maître de conférence des universités de classe exceptionnelle et Mme Catherine Quemener, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172407DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité FRE2004 intitulée Centre de recherches historiques de l'Ouest, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161219DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FRE2004, intitulée Centre de recherches historiques de l'Ouest, dont le directeur est M. Yves Denéchère ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité FRE2004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Denéchère, délégation de signature est donnée à Mme Mireille Loirat, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172408DR17

Décision portant délégation de signature à M. Rafael Encinas de Munagorri, directeur de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297, intitulée Droit et changement social, dont le directeur est M. Rafael Encinas de Munagorri ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rafael Encinas de Munagorri, directeur de l'unité UMR6297, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rafael Encinas de Munagorri, délégation de signature est donnée à Mme Cindy Martin, technicienne de classe normale et Mme Anne-Claire Covain, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172409DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Ferrant, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, dont le directeur est M. Pierre Ferrant ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Ferrant, directeur de l'unité UMR6598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Ferrant, délégation de signature est donnée à M. David Le Touze, professeur des universités de 2^e classe et Mme Anne Lagatu, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172410DR17

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fontaine, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6283, intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, dont le directeur est M. Laurent Fontaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Fontaine, directeur de l'unité UMR6283, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Fontaine, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Crosnier-Lopez, chargée de recherche de 1^{ère} classe, M. Daniel Philippe, professeur des universités de classe exceptionnelle, M. Gilles Dujardin, directeur de recherche de 1^{ère} classe et Mme Sabine Reiner, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172411DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6226, intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, dont le directeur est M. Marc Fourmigué ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Fourmigué, délégation de signature est donnée à Mme Maryline Guilloux-Viry, professeur des universités et Mme Yvelise Raskin, ingénieure de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172412DR17

Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, dont le directeur est M. Reynald Gillet ;

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald Gillet, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Dominique Galibert, professeure hospitalo universitaire de 2^e classe, M. Hugues Hervé, ingénieur d'études de 1^e classe, Mme Nadine Gattet, assistante ingénieure et Mme Géraldine Le Provost, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172413DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est M. Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité UMR6590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Gouëset, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Fleuret, directeur de recherche de 2^e classe, M. Jean-Marc Fournier, professeur des universités de 2^e classe, M. François Madoré, professeur des universités de 1^e classe, M. Gérald Billard, professeur des universités de 2^e classe, M. Florent Demoraes, maître de conférences de classe normale et Mme Karine Breton, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172414DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Gourmelon, directrice de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONAE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique, dont la directrice est Mme Françoise Gourmelon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Gourmelon, directrice de l'unité UMR6554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Gourmelon, délégation de signature est donnée à Mme Adeline Maulpoix, ingénieure d'études de 2^e classe, M. Brice Trouillet, maître de conférences des universités de classe normale, M. Samuel Etienne, directeur d'études, M. Serge Suanez, professeur des universités de 2^e classe, M. Cyril Fleurant, professeur des universités, M. olivier Maquaire, professeur des universités, M. Samuel Corgne, professeur des universités et M. Thomas Corpetti, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172416DR17

Décision portant délégation de signature M. Marc Grégoire, directeur de l'unité ERL6001 intitulée Centre de cancérologie et d'immunologie Nantes-Angers, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161228DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité ERL6001 intitulée Centre de cancérologie et d'immunologie Nantes-Angers, dont le directeur est M. Marc Grégoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Grégoire, directeur de l'unité ERL6001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Grégoire, délégation de signature est donnée à M. Philippe Juin, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Nathalie Lopes, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172417DR17

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Guillaudeau, directeur de l'unité UMS3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique, dont le directeur est M. Thierry Guillaudeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry Guillaudeau, directeur de l'unité UMS3480, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Guillaudeau, délégation de signature est donnée à Mme Christelle Chapron, ingénieure d'études de 1^e classe et Mme Nathalie Dejuq-Rainsford, directrice de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172418DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry, directrice de l'unité UMS2001 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation ANalyse de la MATière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMS2001, intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation ANalyse de la MATière, dont la directrice est Mme Maryline Guilloux-Viry ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryline Guilloux-Viry, directrice de l'unité UMS2001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryline Guilloux-Viry, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Le Yondre, ingénieur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172420DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538, intitulée Laboratoire géosciences océan, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6538, intitulée Laboratoire géosciences océan, dont le directeur est M. Marc-André Gutscher ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-André Gutscher, délégation de signature est donnée à Mme Marina Rabineau, chargée de recherche de 1^e classe et Mme Marguerite Sauvadet, ingénieure d'études de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172421DR17

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Héligon, directeur de l'unité UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénopes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénopes, dont le directeur est M. Christophe Héligon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Héligon, directeur de l'unité UMS3387, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Héligon, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte Guillet, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172422DR17

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6015, intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire, dont le directeur est M. Daniel Henrion ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité UMR6015, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Henrion, délégation de signature est donnée à M. Laurent Loufrani, directeur de recherche de 2^e classe, M. Guy Lenaers, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Emmanuelle Maire, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172423DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des pays de la Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des pays de la Loire, dont le directeur est M. Frédéric Hérau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité FR2962, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Hérau, délégation de signature est donnée à M. Christophe Berthon, professeur des universités de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172424DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité GDR3274 intitulée Dynamique quantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3274, intitulée Dynamique quantique, dont le directeur est M. Frédéric Hérau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité GDR3274, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Hérau, délégation de signature est donnée à Mme Annick Egurbide, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172426DR17

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Jebbar, directeur de l'unité UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6197, intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, dont le directeur est M. Mohamed Jebbar ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mohamed Jebbar, directeur de l'unité UMR6197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Jebbar, délégation de signature est donnée à M. Didier Flament, chargé de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172430DR17

Décision portant délégation de signature à M. Arnauld Leclerc, directeur de l'unité USR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin, dont le directeur est M. Arnauld Leclerc ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnauld Leclerc, directeur de l'unité USR3491, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnauld Leclerc, délégation de signature est donnée à Mme Annie Busson, ingénieure d'études de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172431DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Lemarchand, directrice de l'unité UMS3556 intitulée Santé François Bonamy, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3556, intitulée Santé François Bonamy, dont la directrice est Mme Patricia Lemarchand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patricia Lemarchand, directrice de l'unité UMS3556, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Lemarchand, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Catherine Chasles, ingénieure technicienne (CDD), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172432DR17

Décision portant délégation de signature à M. Alban Lemasson, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, dont le directeur est M. Alban Lemasson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alban Lemasson, directeur de l'unité UMR6552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alban Lemasson, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Lumineau, maître de conférences hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172433DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pierrick Lotton, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine, dont le directeur est M. Pierrick Lotton ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierrick Lotton, directeur de l'unité UMR6613, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierrick Lotton, délégation de signature est donnée à M. Laurent Simon, professeur des universités et M. Vincent Tournat, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172434DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Mangolte, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6093, intitulée Laboratoire angevin de recherche en mathématiques, dont le directeur est M. Frédéric Mangolte ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Mangolte, directeur de l'unité UMR6093, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Mangolte, délégation de signature est donnée à M. Loïc Chaumont, professeur des universités de classe exceptionnelle et Mme Alexandra Le Petitcorps, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172435DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats, directeur de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6625, intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est M. Florian Méhats ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian Méhats, directeur de l'unité UMR6625, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian Méhats, délégation de signature est donnée à M. Sylvain Duquesne, professeur des universités, Mme Chantal Halet, ingénieure d'études de 1^e classe, M. Jean-Marie Lion, professeur des universités de 2^e classe et Mme Valérie Monbet, professeur des universités de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172436DR17

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Mocquet, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112, intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique, dont le directeur est M. Antoine Mocquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine Mocquet, directeur de l'unité UMR6112, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Mocquet, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Mangold, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Emmanuelle Geslin, professeur de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172437DR17

Décision portant délégation de signature à M. Franck Moraux, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6211, intitulée Centre de recherche en économie et management, dont le directeur est M. Franck Moraux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Moraux, directeur de l'unité UMR6211, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Moraux, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Lebon, professeur des universités de classe exceptionnelle, M. David Masclat, professeur des universités de 1^e classe, M. Vincent Hovelaque, professeur des universités de 2^e classe et Mme Anne L'Azou, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172438DR17

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6286, intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, dont le directeur est M. Bernard Offmann ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Offmann, délégation de signature est donnée à M. Cyrille Grandjean, chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172439DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Ollitrault, directrice de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6051, intitulée ARENES, dont la directrice est Mme Sylvie Ollitrault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Ollitrault, directrice de l'unité UMR6051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Ollitrault, délégation de signature est donnée à Mme Marylène Bercegeay, ingénieure d'études de 1^e classe, M. Luc Capdevilla, professeur des universités et M. Cyrille Harpet, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172443DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Sallé, directeur de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers, dont le directeur est M. Marc Sallé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Sallé, directeur de l'unité UMR6200, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Sallé, délégation de signature est donnée à M. Philippe Blanchard, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Marie-Thérèse Leblanc, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172444DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6251, intitulée Institut de physique de Rennes, dont le directeur est M. Jean-Christophe Sangleboeuf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Sangleboeuf, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte Faure, ingénieure d'études, M. Eric Collet, professeur des universités de 1^e classe et M. Arnaud Saint-Jalmes, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172445DR17

Décision portant délégation de signature à M. Benoît Saussol, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, dont le directeur est M. Benoît Saussol ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoît Saussol, directeur de l'unité UMR6205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Saussol, délégation de signature est donnée à M. Marc Quincampoix, professeur des universités de 2^e classe et M. Liu Quansheng, professeur des universités de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172446DR17

Décision portant délégation de signature à M. Franck Schoefs, directeur de l'unité FR3473 intitulée Institut universitaire mer et littoral, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3473 intitulée Institut universitaire mer et littoral, dont le directeur est M. Franck Schoefs ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Schoefs, directeur de l'unité FR3473, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Schoefs, délégation de signature est donnée à Mme Odile Delfour, maître de conférences des universités de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172449DR17

Décision portant délégation de signature à M. Luis Tito de Morais, directeur de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, dont le directeur est M. Luis Tito de Morais ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luis Tito de Morais, directeur de l'unité UMR6539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luis Tito de Morais, délégation de signature est donnée à M. Pierre Boudry, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Anne-Sophie Podeur, ingénieure d'études de 2^e classe, M. Gérard Thouzeau, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Anne Le Bourges-Dhaussy, ingénieure de recherche de 2^e classe et Mme Fabienne Guérard, professeure des universités de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172450DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie Tréguier, directrice de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3113, intitulée Institut universitaire européen de la mer, dont la directrice est Mme Anne-Marie Tréguier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie Tréguier, directrice de l'unité UMS3113, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie Tréguier, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Jean, professeur des universités de 1^e classe, Mme Christine David-Beausiré, physicienne adjointe de classe normale et Mme Florence L'Hostis, ingénieure d'étude de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172515DR18

Décision portant délégation de signature à M. Laurent HELIOT, directeur de l'unité GDR2004, intitulée Imagerie et Microscopie en Biologie (ImaBio) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création du groupement de recherche intitulé Imagerie et Microscopie en Biologie (*IMABIO*) dont le Directeur est M. Laurent HELIOT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent HELIOT, directeur de l'unité GDR2004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent HELIOT, directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Sandrine LEVEQUE-FORT et M. Serge MONNERET, Directeurs Adjoints DR2 CNRS et à Mme Stéphanie COSTEUR, gestionnaire TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le : 03/07/2017

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC172493DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC130356DAJ du 14 février 2013 portant nomination de M. Vincent Goujon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu le projet d'acte de vente entre les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte, la Fédération Française des Clubs Alpains et de la Montagne, le CNRS, la Fondation d'Auteuil, la Fondation Notre-Dame, la Fondation Jean-Léon Le Prévost, le Monastère Sainte Madeleine du Barroux, Madame Beugnon, Madame Degueret et Madame Le Goaster relatif à la vente d'un bien (studio) sis 1, avenue du Port – 14800 Deauville ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Vincent Goujon, délégué régional pour la circonscription Normandie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte relatif à la vente d'un bien (studio) sis 1, avenue du Port à Deauville (14800).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC172227DAJ

Décision portant modification de la décision DEC152294DAJ du 21 octobre 2015 modifiée portant délégation de signature (direction des affaires juridiques)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC152294DAJ du 21 octobre 2015 modifiée portant délégation de signature (direction des affaires juridiques) ;

Vu la décision DEC172226DAJ portant nomination de Mme Catherine Delpech aux fonctions de responsable du Pôle Conseil d'administration, Ressources et élections (CARE) – déléguée pour les élections à la direction des affaires juridiques ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 3 de la décision DEC152294DAJ susvisée, les termes « Mme Johanna Michielin » sont remplacés par les termes « Mme Catherine Delpech ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC172268DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC171698DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie (INC) ;

Vu le projet de convention portant création du laboratoire international associé « *Natural Products and Synthesis towards Affordable Health* » (LIA NPSAH) conclu entre le CNRS et l'Université de Rennes 1, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes, l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes, *the Council of Scientific and Industrial Research* ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'INC, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA « *Natural Products and Synthesis towards Affordable Health* » (LIA NPSAH) conclue entre le CNRS et l'Université de Rennes 1, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes, l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes, *the Council of Scientific and Industrial Research*.

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC16280INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI3199 intitulée Center for International Research in the Humanities and The Social Sciences (CIRHUS New-York).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC130889INSHS du 15 avril 2013 portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI3199 intitulée Center for International Research in the Humanities and the Social Sciences (CIRHUS New-York) ;

Vu la convention CNRS/New-York University, établissement partenaire signée le 10 décembre 2012 ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} : Renouvellement

Est renouvelée, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 août 2017, l'unité mixte internationale intitulée susvisée.

Etablissement partenaire : New-York University

Institut : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Délégation régionale Paris Michel-Ange

Section d'évaluation : 35

Article 2 : Nomination

Monsieur Stefanos Geroulanos, Professeur à l'université de New-York est prolongé en que directeur de cette unité mixte internationale susvisée pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC16280INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI3199 intitulée Center for International Research in the Humanities and The Social Sciences (CIRHUS New-York).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC130889INSHS du 15 avril 2013 portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI3199 intitulée Center for International Research in the Humanities and the Social Sciences (CIRHUS New-York) ;

Vu la convention CNRS/New-York University, établissement partenaire signée le 10 décembre 2012 ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Est renouvelée, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 août 2017, ainsi que monsieur Stefanos Geroulanos en tant que directeur de l'unité mixte internationale susvisée.

Etablissement partenaire : New-York University

Institut : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Délégation régionale Paris Michel-Ange

Section d'évaluation : 35

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162801INSHS

Décision portant prolongation de l'unité mixte internationale UMI3199 intitulée Center for International Research in the Humanities and the Social Sciences (CIRHUS New-York).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC130889INSHS du 15 avril 2013 portant prolongation de l'unité mixte internationale UMI3199 intitulée Center for International Research in the Humanities and the Social Sciences (CIRHUS New-York) ;

Vu la convention CNRS/New-York University signée le 10 décembre 2012 ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1 :

L'unité mixte internationale n°3199 intitulée *Center for International Research in the Humanities and the Social Sciences (CIRHUS New-York)* est prolongée à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 août 2017 inclus :

- Etablissement cotutelle avec le CNRS: New-York University
- Institut : Institut des sciences humaines et sociales
- Délégation : Paris Michel-Ange
- Section d'évaluation : 35

Article 2 :

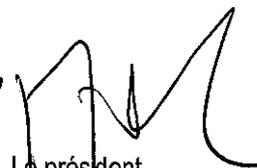
M. Stefanos Geroulanos, Professeur, est maintenu dans ses fonctions de directeur de l'unité susvisée, pour la période mentionnée à l'article 1.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 JAN. 2017


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Biologie Intégrative de la Cellule, I2BC-UMR9198 concernant la Plateforme de Mesures Interactions Macromoléculaires (PIM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ en date du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC171919DAJ en date du 7 juillet 2017 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T des diverses prestations réalisées par la plateforme de Mesures Interactions Macromoléculaires de l'I2BC sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Ces tarifs font l'objet d'un dossier d'instruction auditable, validé le 24 juillet 2017.

Article 2 :

La présente décision s'applique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28 juillet 2017

Pour le Président et par délégation
La Déléguée Régionale

Pour le Président du CNRS
et par délégation
Jean-Jacques GUILLEMINOT

Marie-Hélène PAPILLON



Délégation
Ile-de-France Sud

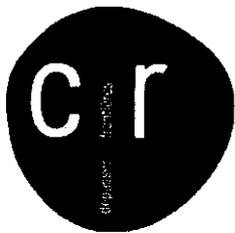
www.dr4.cnrs.fr



Annexe 1

Laboratoire	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - I2BC
Plateforme	Plateforme d'Interaction des Macromolécules (PIM)

Prestation proposée	VP-DSC (par jour d'utilisation)	ITC200 (par jour d'utilisation)	MST (par demi-journée)	SEC-MALS (par injection)	SPR-XPR-36 (par jour d'utilisation, hors Chip)	VP-ITC (par jour d'utilisation)
PRIX DE VENTE						
Tarif interne I2BC	33,00 €	33,00 €	202,00 €	69,00 €	64,00 €	33,00 €
Tarif académique	39,00 €	39,00 €	207,00 €	74,00 €	69,00 €	39,00 €
Tarif industriel et académique étranger	1 106,00 €	528,00 €	3 549,00 €	1 349,00 €	4 039,00 €	932,00 €



Délégation Alsace

DEC171980DR10

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° 142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées auprès de laboratoires CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA	Tarif unitaire
1911	Traitement échantillon liquide	10,00
1912	Mise en solution	30,00
1913	Forfait préparation échantillon solide	84,40
	B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES	
	1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)	
1914	Pour un échantillon	255,00
1915	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1916	Tarif abonnement	171,60
1917	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1918	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)	
1919	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1920	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1921	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
	3. Scintillation liquide	
1923	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1924	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1925	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
	C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA	
	1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire	
1929	Pour 1 à 5 échantillons	14,97
1930	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	12,16
	2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire	
1931	Pour 1 à 5 échantillons	16,10
1932	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,07
	3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire	
1933	Pour 1 à 5 échantillons	31,16
1934	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	24,78

4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire		
1935	Pour 1 à 5 échantillons	26,39
1936	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30
5. Analyse Fluo X : tarif unitaire		
1937	Pour 1 à 5 échantillons	20,99
1938	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,53
6. Analyse HPIC : tarif unitaire		
1939	Pour 1 à 5 échantillons	14,29
1940	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	11,61
1941	7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	15,67
1942	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1943	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
D) DOSIMETRIE RAMSES		
2431	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2432	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2433	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2434	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2435	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2437	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2436	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2438	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2448	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA		
Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...		
1928	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1949	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives	80,00
1950	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1951	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1952	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1953	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1954	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1955	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
F) PLATEFORME IMABIO		
1. Examen μCT basse résolution (100μm)		
1956	Prix par examen	14,00
2. Examen μCT haute résolution (50μm)		
1957	Prix par examen	34,00

3. Forfait hébergement		
1958	Prix par souris/jour	1,80
1959	Prix par rat/jour	3,50

G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

6121	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4290,00
6122	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4030,00
7091	Bouteille de 1,20g / Poudre de titane enrichi (65+)	1 286,53
6123	Frais de port associés	155,00
6124	Kit de régulation thermique pour MIVOC	550,00

H) CAPTEURS A PIXELS CMOS

6471	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4078,51
6472	Capteur à pixels CMOS : CVD035	5398,51

I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE

7011	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	538,86
------	--	--------

J) PLATEFORME MICROTECHNIQUES

7071	Etude technique	63,22
7072	Bonding puce électronique	55,62
7073	Montage carte électronique	49,39
7074	Envoi postal et garantie	47,98
7075	Frais administratif	47,98

K) VOLIERE A CORBEAUX

7093	Loyer pour la volière à corbeaux	474,30
------	----------------------------------	--------

*HCS = hors contrôles sanitaires

2) Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA		Tarif unitaire
1261	Traitement échantillon liquide	10,00
1262	Mise en solution	30,00
1263	Forfait préparation échantillon solide	84,40
B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES		
1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)		
1541	Pour un échantillon	255,00
1542	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20

1543	Tarif abonnement	171,60
1544	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1545	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)		
1546	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1271	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1547	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
3. Scintillation liquide		
1548	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1274	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1549	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA		
1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire		
1550	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,97
1551	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	12,16
1552	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	28,40
1553	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,00
2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire		
1554	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	16,10
1555	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,07
1556	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	38,40
1557	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,00
3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire		
1558	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	31,16
1559	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	24,78
1560	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,90
1561	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	36,50
4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire		
1562	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	26,39

1563	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	21,30
1564	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	49,40
1565	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	39,80
5. Analyse Fluo X : tarif unitaire		
1566	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	20,99
1567	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,53
1568	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,60
1569	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,70
6. Analyse HPIC : tarif unitaire		
1570	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,29
1571	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	11,61
1572	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	29,00
1573	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,50
7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire		
1574	Tarif organismes publics	15,67
1575	Tarif organismes privés	31,00
1576	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1577	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
D) DOSIMETRIE RAMSES		
2439	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2440	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2441	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2442	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2443	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2444	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2445	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2446	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2449	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA		
Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...		
1578	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1579	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix universités	80,00

1580	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix public	100,00
1581	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1582	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1583	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1584	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1585	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1586	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00

F) PLATEFORME IMABIO

1. Examen μ CT basse résolution (100 μ m)

1591	Prix UDS par examen	14,00
1592	Prix laboratoires publics par examen	20,00
1593	Prix laboratoires privés par examen	50,00

2. Examen μ CT haute résolution (50 μ m)

1594	Prix UDS par examen	34,00
1595	Prix laboratoires publics par examen	50,00
1596	Prix laboratoires privés par examen	120,00

3. Forfait hébergement

1597	Prix UDS par souris/jour	1,80
1598	Prix laboratoires publics par souris/jour	2,50
1599	Prix laboratoires privés par souris/jour	6,50

1600	Prix UDS par rat/jour	3,50
1601	Prix laboratoires publics par rat/jour	5,20
1602	Prix laboratoires privés par rat/jour	12,50

G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

6125	Bouteille de 0,85g de CpTiMe ₃ enrichi à plus de 90% en 50Ti	4990,00
6126	Bouteille de 1,20g de CpTiCl ₃ enrichi à plus de 90% en 50Ti	4800,00
7092	Bouteille de 1,20g / Poudre de titane enrichi (65+)	1680,00
6127	Frais de port associés	190,00
6128	Kit de régulation thermique pour MIVOC	620,00

H) CAPTEURS A PIXELS CMOS

6473	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4750,00
6474	Capteur à pixels CMOS : CVD035	6250,00

I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE

7012	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	727,67
------	--	--------

J) PLATEFORME MICROTECHNIQUES

7076	Etude technique	128,66
7077	Bonding puce électronique	80,25
7078	Montage carte électronique	73,17
7079	Envoi postal et garantie	82,93
7080	Frais administratif	82,93

K) VOLIERE A CORBEAUX

7094

Loyer pour la volière à corbeaux

654,30

*HCS = hors contrôles sanitaires

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 22/06/2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28/06/2017

Pour le Président et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par délégation,
l'Adjointe au Délégué régional,

Christine BRUNEL

DEC172190DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/07/2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 27/06/2017.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrice Soullie



PRESTATIONS REALISEES PAR L'UMR7504 – Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
	<i>Mécanique - Etudes</i>	Tarif par jour
7101	Laboratoire CNRS	52,00
7102	Secteur public	52,00
7103	Secteur privé	904,00
	<i>Mécanique – Fraiseuse CN</i>	
7104	Laboratoire CNRS	276,00
7105	Secteur public	276,00
7106	Secteur privé	901,00
	<i>Mécanique – Soudure</i>	
7107	Laboratoire CNRS	85,00
7108	Secteur public	85,00
7109	Secteur privé	500,00
	<i>Mécanique – Tournage</i>	
7110	Laboratoire CNRS	352,00
7111	Secteur public	352,00
7112	Secteur privé	977,00

DEC171721 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BioCampus Montpellier (BCM) : Plateforme MONTPELLIER DNA COMBING (MDC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC162823DAJ en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plateforme MONTPELLIER DNA COMBING (MDC) de l'UMS3426 intitulée BioCampus Montpellier (BCM) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mai 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 23 mai 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

TARIFICATION

PLATEFORME MDC DNA COMBING

	Prix HT CNRS	Prix HT Public	Prix HT Privé
Analyses Biologiques (l'analyse)	600 €	600 €	1600 €
Lamelles silanisées (la lame)	4,5 €	-	-
Formation (½ journée)	75 €	75 €	200 €

DEC172543 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité FR3724 intitulée Observatoire
Océanologique de Banyuls/Mer (OOB) : Plateforme BIOPIC (Cytométrie-Imagerie)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC162823DAJ en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plateforme BIOPIC (Cytométrie-Imagerie) de la FR3724 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls/Mer (OOB) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 04 septembre 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE



FR 3724 - Laboratoire Arago
Tarification plateforme BIOPIC (cytométrie-imagerie)

Description de la prestation	Prix HT/heure interne	Prix HT/heure externe public	Prix HT/heure externe privé
Cytométrie en flux - Mise à disposition (Canto II et Cytoflex)	20,00 €	40,00 €	100,00 €
Cytométrie en flux - Analyse	30,00 €	50,00 €	160,00 €
Cytométrie en flux - Tri cellulaire (Aria I)	40,00 €	120,00 €	200,00 €
Microscopie "champ large" - Mise à disposition	5,00 €	13,00 €	45,00 €
Microscopie électronique à transmission - Préparation échantillons conventionnelle	15,00 €	30,00 €	86,00 €
Microscopie électronique à transmission - Analyse échantillons (observation)	25,00 €	50,00 €	150,00 €
Microscopie confocale - Mise à disposition	15,00 €	45,00 €	131,00 €
Préparation d'échantillon MET - Effluvage	30,00 €	50,00 €	105,00 €
Préparation d'échantillon MET - Cryofixation	50,00 €	100,00 €	210,00 €
Préparation d'échantillon MET - Cryosubstitution	30,00 €	75,00 €	125,00 €
Expertise - Traitement de données cytométrie-imagerie	10,00 €	25,00 €	50,00 €



Proposition de tarification de microscopie électronique :

Prestations d'inclusion immunologique	Unité d'œuvre	P.U HT Académique sur site*	P.U HT Académique hors site	P.U HT Industriel
Inclusion	Echantillon	20 €	30 €	90 €
Coupe/Coloration/Marquage simple	Echantillon	60 €	80 €	240 €
Coupe/marquage double	Echantillon	100 €	150 €	450 €
Observation au microscope	Heure	/	30,20 € **	54,30 € **

* UMR5237-CRBM / UMR9004-IRIM / UMR5535-IGMM

** Si vous possédez un compte Montpellier Ressources Imagerie (MRI), ces coûts vous seront facturés directement par la plate-forme MRI.

Si vous ne possédez pas de compte MRI, ces coûts engagés par le CEMIPAI vous seront ensuite refacturés selon les tarifs MRI en vigueur.

Prestations d'inclusion morphologique	Unité d'œuvre	P.U HT Académique sur site*	P.U HT Académique hors site	P.U HT Industriel
Inclusion	Echantillon	19 €	25 €	75 €
Coupe/Coloration/Marquage simple	Echantillon	22 €	28 €	84 €
Observation au microscope	Heure	/	30,20 € **	54,30 € **

* UMR5237-CRBM / UMR9004-IRIM / UMR5535-IGMM

** Si vous possédez un compte Montpellier Ressources Imagerie (MRI), ces coûts vous seront facturés directement par la plate-forme MRI.

Si vous ne possédez pas de compte MRI, ces coûts engagés par le CEMIPAI vous seront ensuite refacturés selon les tarifs MRI en vigueur.

DEC172192 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3725 intitulée CEMIPAI :
Plateforme Microscopie Electronique**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC162823DAJ en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plateforme Microscopie Electronique de l'UMS3725 intitulée CEMIPAI sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

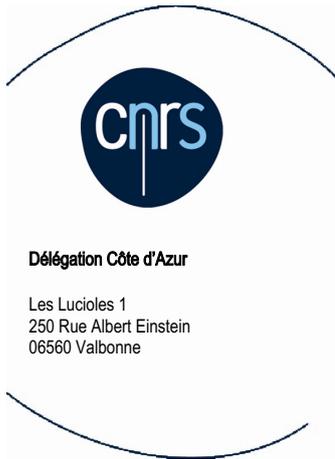
Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE



DEC172242DR20

Décision relative au tarif des produits de l'Observatoire Océanographique de Villefranche (OOV) UMS829 intitulée « Prestations de la plateforme SAPIGH »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°160147DAJ en date du 20/04/2016 portant nomination de M. Benoît Debosque aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision n° 160948DAJ en date du 20/04/2016 donnant délégation de signature à M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'OOV UMS829 intitulée « Prestations de la plateforme SAPIGH » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia-Antipolis, le 11/07/2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Benoît Debosque

ANNEXE
Décision tarifaire des prestations de l'OOV
(Observatoire Océanographique de Villefranche)
Plateforme SAPIGH
Prix en euros H.T

Type de prestation	Tarif Cat1	Tarif Cat2	Tarif Cat3
Analyse de pigments	17	35	75
Epuration préalable des échantillons	3	3	5

Catégorie 1 : tarif appliqué :

- ▣ aux membres de l'OOV
- ▣ aux projets de recherche français ou internationaux apportant des données scientifiques d'intérêt pour le LOV.
- ▣ aux projets labellisés LEFE-CYBER (INSU)

Catégorie 2 : tarif appliqué aux laboratoires de recherche académiques (publics) français mais dont les résultats ne présentent pas d'intérêt scientifique pour le LOV.

Catégorie 3 : Organismes privés ou laboratoires étrangers dont les résultats ne présentent pas d'intérêt scientifique pour le LOV.

DEC171494INSHS

Décision portant modification de la décision collective n°DEC133018DGDS concernant les tutelles de l'UMR n°7170 - Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique (IRISSO).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7170 intitulée Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique (IRISSO) et nommant Mme Dominique MEDA directrice de cette entité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université Paris Dauphine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision n°DEC133018DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n°7071 intitulée « Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique (IRISSO) » sont modifiées comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) devient co-tutelle de l'unité mixte de recherche susvisée.

Les termes

« Etablissement co-tutelle avec le CNRS : Université Paris Dauphine Paris 9 »

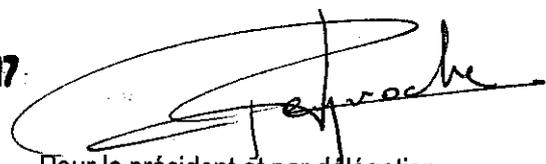
Sont remplacés par :

« Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Université Paris Dauphine, Institut national de la recherche agronomique (INRA) »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 AOUT 2017**



Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC172259INEE

Décision portant ajout de la section 19 en qualité de section de rattachement de l'unité mixte de recherche n°6282 intitulée « Biogéosciences »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6282 intitulée « Biogéosciences » et nommant M. Emmanuel Fara directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1er juillet 2017, la section 19 est ajoutée en qualité de section de rattachement de l'unité susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC172502DR15

Décision portant sur la modification de la composition du conseil de service au sein de la délégation régionale Aquitaine

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC110764DR15 du 15 mars 2011 portant création du conseil de service de la délégation régionale Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC162629DR15 du 24 novembre 2016 portant désignation des membres du conseil de service au sein de la délégation régionale Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC171713DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de service comprend 9 membres :

▣ Membres de droit

Gaëlle Bujan, déléguée régionale

Karine Argento, adjointe à la déléguée régionale

▣ 3 membres nommés

Pierre Bertrand-Mapataud

Véronique Bénard

Roland Dirlewanger

▮ **3 membres élus titulaires**

Frédérique Andrieu
Hassan Akrach
Amina Ben Ahmida

▮ **Un membre élu suppléant**

Marie Rouby

Article 2 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 août 2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC172548DRH



- Vu, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu, la demande des intéressés,
- Vu, l'avis des organismes d'origine,
- Vu, la décision du 13 juin 2017, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées

Nom	Prénom
Institut de chimie	
M. MANGIN	Stéphane
Mme SERIER-BRAULT	Hélène
Institut écologie et environnement	
M. BAZIN	Eric
Institut des sciences de l'information et de leurs interactions	
M. PARMENTIER	Yannick
Institut des sciences biologiques	

M. DALLA BELLA Simone
M. ELATI Mohamed

Institut des sciences humaines et sociales

Mme AMILHAT SZARY Anne-laure
Mme MATHIEU Séverine

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

M. FOREST François
M. BENKEMOUN Nathan
M. DELINCHANT Benoît

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Mme MARCOVICI Irene
Mme TANCOGNE Sandra

Les lignes suivantes sont ajoutées

Nom	Prénom
-----	--------

Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

M. LENGLET	Serguei
------------	---------

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 04/09/2017

Pour le Président

Le Directeur des ressources humaines
Pierre COURAL

DEC17225DAJ

Décision portant modification de la décision DEC100168DAJ modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Les articles 2.6 et 2.7 de la décision DEC100168DAJ susvisée sont supprimés.

Art. 2. – Il est inséré un article 2.6 rédigé comme suit :

« 2.6. Le Pôle Conseil d'administration, Ressources et Elections (CARE)

Sous la responsabilité du délégué pour les élections et secrétaire du conseil d'administration, le pôle prend en charge l'organisation et l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, aussi bien dans le cadre des instances du CNRS que du Comité national de la recherche scientifique.

Il assure la préparation et le suivi des marchés publics relatifs à la mise en œuvre des processus électoraux.

Il conseille et assiste les unités et les délégations régionales dans l'organisation et l'exécution des consultations des personnels.

Il assure la préparation, l'organisation et le suivi des séances du Conseil d'administration du CNRS.

Il est chargé de la diffusion de l'information juridique relative au CNRS et à ses activités selon tous les supports efficaces.

Il gère le fonds documentaire juridique dans les domaines de compétence de la DAJ, assure une veille juridique constante et assiste les juristes dans leurs diverses recherches.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Il est également responsable de l'animation des sites web de la DAJ (sites internet, intranet, réseau e-loi, ...) et participe à l'élaboration du Bulletin Officiel du CNRS. »

Art. 3. – L'article 2.8 « Le Pôle National de Conservation des Données et Documents (PNC2D) est renuméroté « 2.7. »

Art. 4. – La présente décision prend effet au 1^{er} août 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2017

Alain Fuchs

